



GROUPE
MTY
GROUP

RAPPORT ANNUEL 2018



NOS BANNIÈRES



Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY

Mesdames,

Messieurs,

L'exercice qui vient de se terminer a vu MTY se transformer. Tout d'abord, nous avons réalisé cinq acquisitions, investissant 325 millions de dollars et ajoutant 702 établissements au réseau de la Société, ce qui a propulsé son chiffre d'affaires à 2,8 milliards de dollars en 2018. Il s'agit d'un nouveau sommet par rapport à l'exercice précédent, dont les 2,3 milliards de dollars constituaient déjà un record. Ensuite, notre fondateur de MTY et notre cheffe de l'exploitation du secteur canadien ont annoncé qu'ils se concentreraient sur leurs tâches d'administrateurs, tout en mettant l'accent sur la réalisation de nouvelles acquisitions pour MTY. Enfin, en novembre, une solide équipe de direction a été mise en place qui aidera MTY à atteindre ses objectifs. L'expérience de ses membres et leur nombreuses réussites antérieures contribueront à amener nos franchisés vers le succès et à accélérer la croissance de MTY.

Parmi les acquisitions réalisées en 2018, celle de Groupe restaurants Imvescor (« GRI ») a été la plus importante sur le plan du prix d'achat total, mais aussi au niveau de l'expansion de MTY dans le secteur de la restauration avec service complet. L'équipe de GRI nous a apporté une expérience inestimable et nous espérons qu'elle nous aidera à gagner du terrain dans un secteur où la Société était moins présente par le passé.

La forte performance de GRI et des franchises The Counter Custom Burgers/Built Custom Burgers depuis leur acquisition a constitué le principal moteur de la croissance de 36% du BAIIA réalisée en 2018. Pour la première fois cette année, le BAIIA a passé la barre des 100 millions et s'est établi à 127,7 millions de dollars. Les activités continuent d'assurer un fort taux de conversion du BAIIA en flux de trésorerie. D'ailleurs, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont aussi atteint un sommet record de 97,6 millions de dollars cette année.

En 2018, la consolidation de notre secteur économique s'est accélérée et MTY a participé sans succès à plusieurs enchères dont les prix ont grimpé jusqu'à sortir de notre zone de confort. À certains moments, les prix ne semblaient plus être qu'un critère secondaire pour quelques participants optimistes. Notre attirance pour les acquisitions ne supplante pas la rigueur que nous nous imposons depuis les débuts de MTY et dans ce contexte, notre discipline financière et notre patience ont été cruciales, tout comme notre détermination à payer un juste prix d'acquisition.

La consolidation de l'industrie de la restauration se poursuit à un rythme rapide au moment où j'écris ces lignes et MTY est prête à étendre son emprise, mais également à rester sur la touche lorsque les prix débordent sa zone de confort.

Malgré tous les changements survenus pendant l'exercice 2018, notre ADN demeure le même : MTY est une société commerciale disciplinée, motivée par ses valeurs centrales qui sont l'excellence, le dévouement et l'innovation. La transformation amorcée vise à assurer que la Société continuera de générer de solides flux de trésorerie, et ce qu'elle procède ou non à de nouvelles acquisitions.

Au fil du temps, MTY est passée des aires de restauration à une base d'établissements plus diversifiée. En 2016, la Société est entrée dans le marché des États-Unis au moyen d'une acquisition appréciable,

qui l'a dotée d'une assise robuste et durable. Au cours des deux dernières années, nous avons investi le secteur de la restauration à service complet de façon soutenue et avons diversifié encore davantage notre portefeuille. Les ajustements se sont réalisés par étapes, ce qui nous a donné le temps de nous familiariser avec les nouvelles activités que nous explorions et de les maîtriser. Notre objectif est de maintenir cette approche pour l'avenir, avec l'espoir que nos décisions seront récompensées à long terme.

Avec 2019, MTY entre dans sa 40^e année et l'industrie de la restauration en Amérique du Nord n'a jamais été aussi compétitive. Les changements se produisent toujours plus rapidement, comme on le constate de la progression des plateformes de livraison, des boîtes de prêt-à-cuisiner, etc. Néanmoins, l'industrie procure également de formidables occasions de prospérer aux restaurants qui servent les meilleurs aliments, se maintiennent à l'avant-garde des tendances et offrent la meilleure valeur. Aussi notre équipe se concentre sur l'amélioration de chacun des aspects de l'expérience client et sur l'appui à apporter à nos partenaires franchisés pour qu'ils remportent du succès dans ce cadre fortement concurrentiel.

Avec le recul, je dois dire que je suis très fier de la performance de l'équipe de MTY et de ses franchisés au cours de l'année qui vient de se terminer. Ils composent vraiment le cœur et l'âme de MTY et je tiens à les remercier de leur engagement à obtenir le meilleur rendement possible.

La Société continuera de se développer avec l'aide de son équipe exceptionnelle, de ses franchisés et de précieux partenaires d'affaires. Je leur adresse encore à tous mes remerciements, à titre personnel ainsi qu'au nom du conseil d'administration.



Éric Lefebvre
Chef de la direction
14 février 2019



Rapport de gestion Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations présentement émises et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2017.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 14 février 2019. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2018. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 14 février 2019 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance indue à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 14 février 2019. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée

« Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables et utiliser des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les soldes comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques, à l'attrait des concepts, aux profils d'achalandage ainsi qu'aux coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 14 février 2019. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société.

La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes réalisées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. La croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables fournit des renseignements sur la performance comparative des établissements de notre réseau d'une période à l'autre.

De même, la Société se sert du chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et la performance du réseau des établissements de MTY et comme indice de son potentiel rémunérateur. Le chiffre d'affaires réseau comprend le chiffre d'affaires des établissements existants, celui des établissements ouverts ou fermés pendant la période et, dans le cas des nouveaux concepts acquis, celui qu'ils ont réalisé à compter de la date de clôture de l'opération.

Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des IFRS. Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs hors IFRS visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur calculé conformément aux IFRS.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables et le chiffre d'affaires réseau fournissent à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les IFRS. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Points saillants d'événements marquants de l'exercice

Acquisition des participations dans CB (Custom Burger) Franchise Systems, LLC et Built Franchise Systems, LLC

Le 1^{er} décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de toutes les participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems et Built Franchise Systems. Le prix d'achat s'élevait à 30,0 millions de dollars (23,5 millions \$ US) dont 28,3 millions de dollars (22,2 millions \$ US) ont été réglés à la clôture. Trois établissements propriétaires et 41 franchises étaient en activité au moment de la clôture.

Réalisation du regroupement avec Imvescor

Le 1^{er} mars 2018, la Société a acquis, à la suite de la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe Restaurants Imvescor inc. (« GRI »), toutes les actions en circulation de GRI pour une contrepartie totale de 250,8 millions de dollars dont 53,1 millions de dollars en trésorerie et le solde en actions. Au moment de la clôture, GRI exploitait 5 marques au Canada et disposait de 261 établissements en activité.

Acquisition de l'actif de Grabbagreen^{MD}

Le 15 mars 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Grabbagreen^{MD} pour une contrepartie totale de 3,4 millions de dollars (2,6 millions \$ US) dont 3,1 millions de dollars (2,4 millions \$ US) réglés à la clôture. Vingt-sept (27) établissements étaient en activité aux États-Unis au moment de la clôture.

Acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee^{MD} et de Mmmuffins^{MD}

Le 4 avril 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee^{MD} et de Mmmuffins^{MD} pour une contrepartie totale de 1,3 million de dollars dont 1,2 million de dollars réglés à la clôture. Trente-neuf (39) établissements étaient en activité au Canada au moment de la clôture.

Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle de Madisons

Le 7 septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1,1 million de dollars.

Acquisition de la franchise SweetFrog Premium Frozen Yogurt

Le 25 septembre 2018, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt pour une contrepartie de 41,5 millions de dollars (32,1 millions \$ US), dont 37,4 millions de dollars (28,9 millions \$ US) réglés à la clôture. Au moment de la clôture, 323 établissements étaient franchisés ou licenciés aux États-Unis et 8 à l'international.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide et à service complet sous les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, SenseAsian, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwichs et Salades, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins et SweetFrog.

Au 30 novembre 2018, MTY comptait 5 984 établissements en activité ; 5 919 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance et 65 étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les enseignes Country Style, La Crémère, Sushi Shop, TacoTime, Tutti Frutti, Valentine, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita, Mucho Burrito, Madisons, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Blimpie, Cold Stone Creamery, Baja Fresh Mexican Grill, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine et Grabbagreen sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère, TCBY, La Diperie et SweetFrog sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres enseignes le sont en général l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hot dogs et hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caférama, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger et Tosto.

D'autres enseignes se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, soit :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thai Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Yogen Früz ^{MC} – droits de franchise exclusifs au Canada ¹	Avril 2006	100%	152	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaiZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1

¹⁾ Les droits de franchise maîtresse exclusive de Yogen Früz^{MC} au Canada ont été cédés le 1^{er} février 2017.

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands ltée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie`s New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016	60%	5	—
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe Restaurants Imvescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services; ils proviennent également de la vente de produits à divers détaillants et des ventes du centre de distribution, qui dessert les franchises Valentine. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la société comprennent leurs recettes. Les charges des établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. L'usine prépare des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir qui sont vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Les rentrées de l'usine proviennent principalement de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

Description d'acquisitions récentes

Le 25 septembre 2018, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt pour une contrepartie de 41,5 millions de dollars (32,1 millions \$ US), dont 37,4 millions de dollars (28,9 millions \$ US) réglés à la clôture. Au moment de la clôture, 323 établissements étaient franchisés ou licenciés aux États-Unis et 8 à l'international.

Le 7 septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1,1 million de dollars.

Le 4 avril 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee^{MD} et de Mmmuffins^{MD} pour une contrepartie totale de 1,3 million de dollars dont 1,2 million de dollars réglés à la clôture. Trente-neuf (39) établissements étaient en activité au Canada au moment de la clôture.

Le 15 mars 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Grabbagreen^{MD} pour une contrepartie totale de 3,4 millions de dollars (2,6 millions \$ US) dont 3,1 millions de dollars (2,4 millions \$ US) comptants à la clôture. Vingt-sept (27) établissements étaient en activité aux États-Unis au moment de la clôture.

Le 1^{er} mars 2018, la Société a acquis, à la suite de la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe Restaurants Imvescor inc. (« GRI »), toutes les actions en circulation de GRI. La contrepartie totale s'élevait à 250,8 millions de dollars, dont 53,1 millions de dollars en trésorerie, et le solde en actions. Au moment de la clôture, GRI exploitait 5 marques au Canada et disposait de 261 établissements en activité.

Le 1^{er} décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de toutes les participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems et Built Franchise Systems. Le prix d'achat s'élevait à 30,0 millions de dollars (23,5 millions \$ US) dont 28,3 millions de dollars (22,2 millions \$ US) comptants. Au moment de la clôture, trois établissements propriétaires et 41 franchises étaient en activité. Le réseau compte des établissements aux États-Unis, au Canada, au Ghana, en Irlande, au Japon, au Mexique, en Arabie saoudite et au Royaume-Uni.

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition des actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades. Le prix d'achat s'est élevé à 3,0 millions de dollars, dont 2,6 millions de dollars comptants. À la clôture, 22 établissements étaient en activité, tous situés au Canada.

Le 16 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Houston Avenue Bar & Grill (« Houston ») et de Industria Pizzeria + Bar (« Industria ») par l'intermédiaire d'une filiale dans laquelle elle détient une participation de 80%. La quote-part de la Société dans la contrepartie payée s'élevait à 16,8 millions de dollars, dont 12,8 millions de dollars comptants. À la clôture, Houston et Industria exploitaient respectivement 9 et 3 établissements, tous situés au Canada.

Le 9 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de The Works Gourmet Burger Bistro pour une contrepartie totale de 8,2 millions de dollars, dont 7,1 millions de dollars comptants. À la clôture, 27 établissements étaient en activité, tous situés au Canada.

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis l'actif de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante pour une contrepartie de 0,4 million de dollars, dont 0,3 million de dollars comptant. À la clôture, 6 Giorgio Ristorante et 9 Steak Frites St-Paul étaient exploités. Tous les établissements se trouvent au Canada.

Le 19 avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle dans 7687567 Canada inc. (Aliments Lucky 8) pour une contrepartie en trésorerie modique.

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie par l'intermédiaire d'une filiale dans laquelle elle détient une participation de 60%. La quote-part de la Société dans la contrepartie s'élevait à 0,9 million de dollars, dont 0,8 million de dollars comptant. À la clôture, La Diperie exploitait 5 établissements au Canada.

Information annuelle choisie

<i>(En milliers de dollars, sauf les données par action et le nombre d'actions)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2018	Exercice clos le 30 novembre 2017 <i>Tel que retraité ¹⁾</i>	Exercice clos le 30 novembre 2016
Actif	1 230 307	855 013	852 650
Passif à long terme	388 369	342 444	359 512
Produits d'exploitation	353 303	276 083	191 275
BAIIA ²⁾	127 743	93 726	65 841
Bénéfice avant impôt sur le résultat	82 900	62 664	68 686
Bénéfice avant impôt à l'exclusion des charges et reprises de dépréciation	88 431	63 664	68 686
Résultat net attribuable aux propriétaires	98 580	49 507	54 421
Résultat global attribuable aux propriétaires	112 308	33 747	57 147
Résultat par action, de base	4,07	2,32	2,73
Résultat par action, dilué	4,06	2,32	2,73
Dividende versé sur les actions ordinaires	14 530	9 832	9 314
Dividende par action ordinaire	0,60 \$	0,46 \$	0,46 \$
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	24 228 206	21 374 497	19 908 827
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires, après dilution	24 272 650	21 374 497	19 908 827

¹⁾ L'actif et le passif à long terme ont été retraités pour refléter une modification du calcul préliminaire du prix d'achat de Houston Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar. La répartition du prix d'achat est maintenant finalisée. Pour plus d'information, se reporter à la note 6 IX des états financiers consolidés au 30 novembre 2018.

²⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur du résultat reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 14.

Résumé de l'information financière trimestrielle

<i>(En milliers de dollars, sauf le résultat par action)</i>	Trimestres clos en							
	Février 2017	Mai 2017	Août 2017	Novembre 2017	Février 2018	Mai 2018	Août 2018	Novembre 2018
Produits	64 016	69 962	72 372	69 733	63 715	89 829	91 236	108 523
BAIIA¹⁾	16 336	24 595	25 576	27 219	19 912	35 506	39 578	32 747
Résultat net attribuable aux propriétaires	2 015	16 033	12 035	19 424	45 332	18 040	22 275	12 933
Résultat global attribuable aux propriétaires	(1 192)	20 145	(14 344)	29 138	43 852	22 260	25 547	20 649
Résultat par action	0,09 \$	0,75 \$	0,56 \$	0,91 \$	2,12 \$	0,72 \$	0,89 \$	0,34 \$
Résultat par action, dilué	0,09 \$	0,75 \$	0,56 \$	0,91 \$	2,12 \$	0,72 \$	0,88 \$	0,34 \$

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 1414.

Note sur l'information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, en l'occurrence, le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur opérationnel sur la base de sa rentabilité.

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 novembre 2018

Produits

Au cours de l'exercice 2018, les produits d'exploitation totaux de la Société ont atteint 353,3 millions de dollars comparativement à 276,1 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs opérationnels se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2018 (millions \$)	30 novembre 2017 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	169,1	107,9	57%
	Établissements propriétaires	34,8	23,4	49%
	Transformation des aliments	15,6	14,7	6%
	Transactions intersociétés	(4,2)	(4,1)	S.O.
Total Canada		215,3	141,9	52%
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	113,4	107,7	5%
	Établissements propriétaires	24,9	26,8	(7%)
	Transactions intersociétés	(0,3)	(0,3)	S.O.
Total États-Unis/International		138,0	134,2	3%
Produits d'exploitation totaux		353,3	276,1	28%

Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont augmenté de 57%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2017	107,9
Augmentation des flux de rentrées récurrents	6,7
Augmentation des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de transfert	0,1
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(2,0)
Augmentation découlant d'acquisitions	58,1
Indemnité de résiliation d'un contrat non récurrente	(1,9)
Autres variations accessoires	0,2
Produits, exercice 2018	169,1

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société se sont accrus de 49% pour s'établir à 34,8 millions de dollars pendant l'exercice. L'augmentation est principalement attribuable aux ventes réalisées par les quatre établissements de l'enseigne The Works Gourmet Burger Bistro, acquise au deuxième trimestre de l'exercice 2017, et par les huit restaurants propriétaires de Groupe Restaurants Imvescor acquis au début du second trimestre.

Les produits de l'usine de transformation des aliments se sont accrus de 6% en 2018, principalement en raison d'une augmentation des volumes de production de produits existants et de l'ajout continu de nouvelles gammes de produits.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Comme l'indique le tableau de la page précédente, les produits des franchises situées aux États-Unis se sont accrus de 5%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, exercice 2017	107,7
Diminution des flux de rentrées récurrents	(0,8)
Augmentation des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de transfert	0,8
Diminution des produits de la vente de fournitures et de services aux franchises	(0,9)
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(0,4)
Augmentation associée aux acquisitions	7,4
Incidence des fluctuations du change	0,1
Autres variations accessoires	(0,5)
Produits, exercice 2018	113,4

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 7% pour s'établir à 24,9 millions de dollars pour l'exercice, ceci en raison de la diminution du nombre d'établissements propriétaires.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Pour l'exercice 2018, les charges d'exploitation ont augmenté de 24% pour s'établir à 225,6 millions de dollars comparativement à 182,4 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2018 (millions \$)	30 novembre 2017 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	88,1	53,0	66%
	Établissements propriétaires	35,4	23,2	53%
	Transformation des aliments	14,1	13,3	6%
	Transactions intersociétés	(2,9)	(2,9)	S.O.
Total Canada		134,7	86,6	55%
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	63,4	66,3	(4%)
	Établissements propriétaires	29,1	31,0	(6%)
	Transactions intersociétés	(1,6)	(1,5)	S.O.
Total États-Unis/International		90,9	95,8	(5%)
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		225,6	182,4	24%

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont augmenté de 35.1 millions de dollars ou 66% par rapport à l'exercice 2017. Abstraction faite de l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor, les charges attribuables aux activités de franchisage auraient légèrement diminué comparativement à celles de l'exercice 2017. Une réduction du nombre de projets clés en main, dont les produits ont suivi la même pente, ainsi qu'une diminution des frais de résiliation de contrats de location et des loyers ont été partiellement amoindries par une hausse des salaires et avantages sociaux rattachée aux acquisitions réalisées en 2017 et en 2018 ainsi que par une augmentation des honoraires professionnels. Au cours de l'exercice, la Société a engagé des frais supplémentaires non récurrents d'environ 1,7 million de dollars dans le cadre de l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor, qui a eu lieu le 1^{er} mars 2018.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société et à l'usine de transformation des aliments ont évolué de pair avec les produits afférents.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Au cours de l'exercice 2018, les charges de la Société relatives à l'exploitation de franchises aux États-Unis ont diminué de 2,9 millions de dollars ou 4% par rapport à l'exercice 2017. L'économie découle essentiellement d'une diminution des honoraires professionnels, des loyers et des charges importantes de revente. Cette réduction a été partiellement amoindrie par une hausse des salaires et avantages sociaux.

Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 6% en 2018 par rapport à l'exercice 2017, de pair avec les produits de ces établissements.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

<i>(En millions de dollars)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2018		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	215,3	138,0	353,3
Charges	134,7	90,9	225,6
BAIIA ¹⁾	80,6	47,1	127,7
BAIIA en tant que pourcentage des produits	37%	34%	36%

<i>(En millions de dollars)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2017		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	141,9	134,2	276,1
Charges	86,6	95,8	182,4
BAIIA ¹⁾	55,3	38,4	93,7
BAIIA en tant que pourcentage des produits	39%	29%	34%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 111.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

<i>(En millions de dollars)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2018				Total
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	
Produits	282,5	59,7	15,6	(4,5)	353,3
Charges	151,5	64,5	14,1	(4,5)	225,6
BAIIA ¹⁾	131,0	(4,8)	1,5	—	127,7
BAIIA en % des produits	46%	S.O.	10%	S.O.	36%

<i>(En millions de dollars)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2017				Total
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	
Produits	215,6	50,2	14,7	(4,4)	276,1
Charges	119,3	54,2	13,3	(4,4)	182,4
BAIIA ¹⁾	96,3	(4,0)	1,4	—	93,7
BAIIA en % des produits	45%	S.O.	10%	S.O.	34%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 11.

Le BAIIA total s'établissait à 127,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, une hausse de 36% par rapport à l'exercice précédent. Le Canada est à la source de 63% du BAIIA total et de 74% de l'augmentation totale du BAIIA, surtout grâce aux acquisitions réalisées en 2017 et 2018. Groupe Restaurants Imvescor, qui a rapporté 20,1 millions depuis la clôture de l'acquisition, le 1^{er} mars 2018, est le plus important contributeur.

Le BAIIA du secteur États-Unis/International s'est accru de 23%, surtout en raison des acquisitions effectuées au cours de l'exercice. La fluctuation du change a eu une incidence minime d'une année à l'autre.

Résultat net

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires s'est accru pour s'établir à 98,6 millions de dollars ou 4,07 \$ par action (4,06 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 49,5 millions de dollars ou 2,32 \$ par action (2,32 \$ par action sur une base diluée) pour l'exercice précédent.

Un rajustement du taux d'imposition américain estimatif utilisé pour calculer la charge d'impôt différé a eu une incidence favorable sur le résultat. Abstraction faite de l'incidence de ce rajustement non récurrent, le résultat net attribuable aux propriétaires aurait été de 63,1 millions de dollars ou 2,60 \$ par action (2,60 \$ par action sur une base diluée).

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

<i>(En milliers de dollars)</i>	Exercice clos le 30 novembre 2018	Exercice clos le 30 novembre 2017
Bénéfice avant impôt	82 900	62 664
Amortissement – immobilisations corporelles	2 755	2 724
Amortissement – immobilisations incorporelles	24 749	20 178
Intérêts sur la dette à long terme	11 717	10 314
Dépréciation d'immobilisations corporelles	5 531	1 000
Profit de change réalisé et latent	(11)	(2 004)
Produits d'intérêts	(649)	(439)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(710)	(1 120)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	1 461	409
BAIIA	127 743	93 726

Autres produits et charges

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est accru à la suite des acquisitions effectuées en 2018 et de l'ajout des immobilisations incorporelles au prix d'achat.

Le profit de change réalisé et latent a diminué par rapport à l'exercice précédent, les fluctuations du change ayant été plus marquées en 2017 qu'en 2018. L'exercice 2018 s'est révélé plus constant, une diminution moyenne de seulement 1% des taux ayant été relevée d'une année à l'autre.

Pendant l'exercice, en raison d'un recul de leur performance financière, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des immobilisations rattachées à certains de ses établissements propriétaires ainsi que des immobilisations incorporelles reliées à de multiples concepts. Cet examen a amené la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie s'élevant à 5,5 millions de dollars, composée d'améliorations locatives et d'équipement pour 2,0 millions de dollars ainsi que de droits de franchise et de marques de commerce pour 5,8 millions de dollars, mais réduite par la reprise d'une perte de valeur de 2,3 millions de dollars comptabilisée en 2014 à l'égard de Country Style, qui fait état d'une performance positive depuis quelques années à la suite d'une augmentation du nombre de ses établissements non traditionnels.

Résultats d'exploitation pour le trimestre clos le 30 novembre 2018

Produits

Au quatrième trimestre de l'exercice 2018, les produits d'exploitation totaux de la Société ont augmenté de 56% pour atteindre 108,5 millions de dollars. Les produits des deux secteurs opérationnels se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2018 (millions \$)	30 novembre 2017 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	65,1	31,3	108%
	Établissements propriétaires	9,5	6,2	52%
	Transformation des aliments	4,4	4,2	3%
	Transactions intersociétés	(2,3)	(2,1)	S.O.
Total Canada		76,7	39,6	93%
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	27,6	25,3	9%
	Établissements propriétaires	4,3	4,9	(12%)
	Transactions intersociétés	(0,1)	(0,1)	S.O.
Total États-Unis/International		31,8	30,1	6%
Produits d'exploitation totaux		108,5	69,7	56%

Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada se sont accrus de 108% par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, quatrième trimestre 2017	31,3
Augmentation des flux de rentrées récurrents	0,5
Augmentation des produits de la vente de fournitures aux franchisés et de location	0,3
Augmentation découlant d'acquisitions	35,1
Indemnité de résiliation d'un contrat non récurrente	(1,9)
Autres variations accessoires	(0,2)
Produits, quatrième trimestre 2018	65,1

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société se sont accrus de 52% pour s'établir à 9,5 millions de dollars pour le trimestre. L'augmentation est principalement attribuable aux ventes réalisées par les huit établissements propriétaires de Groupe Restaurants Invescor acquis au début du deuxième trimestre de l'exercice 2018.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les produits des franchises situées aux États-Unis se sont accrus de 9%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, notamment :

	(millions \$)
Produits, quatrième trimestre 2017	25,3
Augmentation des flux de rentrées récurrents	0,5
Augmentation des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de transfert	2,3
Diminution des produits de la vente de fournitures et de services aux franchisés	(0,9)
Diminution des produits de droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux	(3,5)
Augmentation liée aux acquisitions	2,4
Incidence des fluctuations du change	1,9
Autres variations accessoires	(0,4)
Produits, quatrième trimestre 2018	27,6

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 12% pour s'établir à 4,3 millions de dollars, principalement en raison d'une réduction du nombre d'établissements exploités par la Société.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au quatrième trimestre de l'exercice 2018, les charges d'exploitation se sont accrues de 79% et se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2018 (millions \$)	30 novembre 2017 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	40,7	12,4	227%
	Établissements propriétaires	9,9	5,8	70%
	Transformation des aliments	4,0	3,6	9%
	Transactions intersociétés	(0,8)	(0,6)	S.O.
Total Canada		53,8	21,2	153%
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	18,3	17,0	8%
	Établissements propriétaires	5,3	5,9	(10%)
	Transactions intersociétés	(1,6)	(1,6)	S.O.
Total États-Unis/International		22,0	21,3	4%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		75,8	42,5	79%

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont augmenté de 28,3 millions de dollars ou 227% par rapport à la même période de l'exercice 2017. Abstraction faite de l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor, les charges attribuables aux activités de franchisage auraient augmenté de 2,1 millions de dollars. Une augmentation des loyers, des frais de résiliation de contrats de location ainsi que des salaires et avantages sociaux a été tempérée par une diminution des honoraires professionnels et de consultation.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société et à l'usine de transformation des aliments ont évolué surtout en fonction des facteurs mentionnés dans la rubrique Produits ci-dessus.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Au quatrième trimestre, les charges de la Société relatives à l'exploitation de franchises aux États-Unis ont augmenté de 1,3 millions de dollars ou 8% par rapport à la même période de l'exercice 2017. La fluctuation des taux de change d'une période à l'autre a eu une incidence défavorable sur les charges.

Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 10% pendant le quatrième trimestre par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette diminution des charges va de pair avec celle des produits de ces établissements.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

<i>(En millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 novembre 2018		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	76,7	31,8	108,5
Charges	53,8	22,0	75,8
BAIIA ¹⁾	22,9	9,8	32,7
BAIIA en tant que pourcentage des produits	30%	31%	30%

<i>(En millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 novembre 2017		
	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	39,6	30,1	69,7
Charges	21,2	21,3	42,5
BAIIA ¹⁾	18,4	8,8	27,2
BAIIA en tant que pourcentage des produits	46%	29%	39%

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

<i>(En millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 novembre 2018				
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	92,7	13,8	4,4	(2,4)	108,5
Charges	59,0	15,2	4,0	(2,4)	75,8
BAIIA ¹⁾	33,6	(1,4)	0,4	—	32,7
BAIIA en % des produits	36%	S.O.	9%	S.O.	30%

<i>(En millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 novembre 2017				
	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	56,6	11,1	4,2	(2,2)	69,7
Charges	29,4	11,7	3,6	(2,2)	42,5
BAIIA ¹⁾	27,2	(0,6)	0,6	—	27,2
BAIIA en % des produits	48%	S.O.	14%	S.O.	39%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés.

Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 14.

Le BAIIA total s'établissait à 32,7 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 novembre 2018, une hausse de 5,5 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les activités canadiennes sont à la source de 82% de l'augmentation du BAIIA, les activités du secteur États-Unis/International procurant les 18% restants.

Le BAIIA du secteur Canada pour le quatrième trimestre 2018 s'est accru de 4,5 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent, surtout en raison des acquisitions effectuées au second semestre de l'exercice 2017 et en 2018. La part la plus importante provient de Groupe Restaurants Imvescor, acquis au début du deuxième trimestre, qui a généré un BAIIA de 6,5 millions de dollars. Abstraction faite de Groupe Restaurants Imvescor, le BAIIA canadien aurait diminué en raison des coûts non récurrents de la résiliation d'un contrat en 2017 et de l'augmentation des salaires en 2018.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2018, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a diminué de 6,5 millions de dollars pour s'établir à 12,9 millions de dollars ou 0,34 \$ par action (0,34 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 19,4 millions de dollars ou 0,91 \$ par action (0,91 \$ par action sur une base diluée) pour la même période de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par une hausse de 2,9 millions de dollars de la charge de dépréciation en 2018, ainsi qu'à un rajustement de 3,0 millions de dollars avant impôt (2,3 millions de dollars après impôt), 3,4 millions de dollars avant impôt (2,6 millions de dollars après impôt) des produits issus de cartes-cadeaux comptabilisé en 2017 et un revenu d'indemnité de résiliation d'un contrat non récurrente de 1,9 millions de dollars avant impôt (1,4 millions de dollars après impôt) en 2017.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

<i>(En milliers de dollars)</i>	Période close le 30 novembre 2018	Période close le 30 novembre 2017
Bénéfice avant impôt	18 596	19 132
Amortissement – immobilisations corporelles	699	576
Amortissement – immobilisations incorporelles	6 601	3 386
Intérêts sur la dette à long terme	2 955	2 470
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 016	1 000
Perte de change réalisée et latente	16	360
Produits d'intérêts	(156)	(66)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(212)	(48)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	232	409
BAIIA	32 747	27 219

Autres produits et charges

L'intérêt sur la dette à long terme est passé de 2,5 millions de dollars à 3,0 millions de dollars durant le trimestre en raison de l'intérêt couru sur la facilité de crédit, la Société ayant effectué des tirages additionnels depuis le quatrième trimestre de 2017.

Les soldes relatifs à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté substantiellement en raison des récentes acquisitions et plus particulièrement, à la suite de celle de Groupe Restaurants Imvescor, qui a occasionné une augmentation des immobilisations corporelles et des droits de franchise amortissables.

Au cours du quatrième trimestre, en raison d'un recul de leur performance financière, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des immobilisations rattachées à certains de ses établissements propriétaires ainsi que des immobilisations incorporelles reliées à de multiples concepts. Cet examen a amené la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie s'élevant à 4,0 millions de dollars, composée d'améliorations locatives et d'équipement pour 0,5 million de dollars ainsi que de droits de franchise et de marques de commerce pour 3,5 millions de dollars.

Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat présentée en tant qu'un pourcentage du résultat avant impôt a augmenté substantiellement au cours du trimestre comparativement à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation découle surtout d'une modification des taux de l'impôt différé et d'ajustements effectués en 2017.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minimaux des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location :

Période	(En milliers de dollars)	Dette à long terme ¹⁾	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
12 mois se terminant en novembre 2019		8 893	10 379	19 272
12 mois se terminant en novembre 2020		4 326	9 472	13 798
12 mois se terminant en novembre 2021		260 453	8 708	269 161
12 mois se terminant en novembre 2022		4 781	8 001	12 782
12 mois se terminant en novembre 2023		8	5 922	5 930
Solde des engagements après 2023		22	21 501	21 523
		278 483	63 983	342 466

¹⁾ Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés au 30 novembre 2018.

La dette à long terme comprend des prêts à terme portant intérêt reliés à des acquisitions, des billets à ordre, des options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, des retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt.

Liquidités et ressources financières

Au 30 novembre 2018, l'encaisse totalisait 32,3 millions de dollars, une baisse de 24,2 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2017 qui s'explique principalement par le paiement de contreparties d'acquisition en trésorerie et par les remboursements de la dette.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 14,5 millions de dollars. Ces paiements n'ont pas eu d'incidence notable sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

En 2018, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 97,6 millions de dollars, comparativement à 93,5 millions de dollars pour 2017. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, les charges d'impôt sur le résultat et les intérêts payées, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 129,0 millions de dollars, comparativement à 96,6 millions de dollars en 2017, ce qui représente une hausse de 34% d'un exercice à l'autre. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du BAIIA expliquée plus haut.

Au 30 novembre 2018, une somme de 256 143 \$ (210 522 \$ au 30 novembre 2017) avait été tirée sur la facilité de crédit renouvelable, dont la limite autorisée est de 500 000 \$ (305 000 \$ au 30 novembre 2017).

La facilité comporte les conditions restrictives suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 3,00 : 1,00.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

L'accord de crédit renferme par ailleurs diverses restrictions sur les distributions et l'utilisation du produit de la cession d'actifs qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société pendant la durée de l'accord.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité, son solde échéant le 21 juillet 2021.

À la fin du trimestre, la Société respectait les engagements souscrits dans l'accord de crédit.

Situation financière

Les débiteurs s'élevaient à 49,2 millions de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 34,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2017. L'augmentation est entièrement attribuable à l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor.

Les immobilisations incorporelles se sont accrues de 226,7 millions de dollars à la suite de l'acquisition de The Counter et Built Custom Burgers, de Groupe Restaurants Imvescor, de Grabbagreen, de Timothy's World Coffee et de Mmmuffins

au cours de l'exercice. Cette hausse, qui découle aussi des fluctuations du change, a été partiellement amoindrie par les charges d'amortissement comptabilisées pendant l'exercice.

Les créiteurs et charges à payer, qui s'élevaient à 57,6 millions de dollars au 30 novembre 2017, s'établissaient à 68,7 millions de dollars au 30 novembre 2018. L'augmentation entière de 11,1 millions de dollars est attribuable à l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor; elle a été atténuée par une diminution associée à l'échelonnement des paiements en trésorerie aux fournisseurs des autres entités.

Les provisions, qui comprennent des sommes rattachées à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 75,3 millions de dollars au 30 novembre 2017, à 90,0 millions de dollars au 30 novembre 2018. L'augmentation découle principalement du passif de cartes-cadeaux lié à l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor et une augmentation de la provision liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation.

La dette à long terme s'est accrue de 47,8 millions de dollars. La hausse est attribuable aux tirages supplémentaires effectués pour l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor inc. et de SweetFrog, ainsi qu'aux retenues payables relativement à l'acquisition de The Counter et Built Custom Burgers, de Grabbagreen, de Timothy's World Coffee, de Mmmuffins et de SweetFrog.

Les soldes d'impôt différé ont été réévalués au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 en utilisant le nouveau taux d'imposition fédéral prévu par la loi américaine, qui est passé de 35% à 21%; s'ensuit une baisse de 35,5 millions de dollars du passif d'impôt net de la Société. Cette économie nette d'impôt est estimée sur la base de l'analyse initiale du « *Tax Cuts and Jobs Act* » et, compte tenu de la complexité de cette loi, l'estimation pourrait être rajustée lorsque des directives d'interprétation plus élaborées sont publiées.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés au 30 novembre 2018.

Capital-actions

Au cours de l'exercice 2018, la Société a émis 3 795 281 actions dans le cadre de l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor. La Société n'a racheté aucune action. Au 14 février 2019, la Société comptait 25 169 778 actions en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Franchises à l'ouverture de la période	5 402	5 599
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période		
Canada	29	31
États-Unis	38	51
Total à l'ouverture de la période	5 469	5 681
Ouverts durant la période	269	260
Fermés durant la période	(456)	(454)
Acquis durant la période	702	81
Diminution due à la vente de Yogen Früz	—	(99)
Total à la fin de la période	5 984	5 469
Franchises à la fin de la période	5 919	5 402
Établissements propriétaires à la fin de la période		
Canada	42	29
États-Unis	23	38
Total à la fin de la période	5 984	5 469

Au cours de l'exercice, la Société a complété les acquisitions suivantes :

Concept	Nombre d'établissements à la date d'acquisition
The Counter and Built Custom Burger	44
Groupe Restaurants Imvescor	261
Grabbagreen	27
Timothy's et Mmmuffins	39
SweetFrog	331
Nombre total d'établissements acquis	702

Outre les acquisitions susmentionnées, le réseau de la Société a ouvert 269 établissements (119 au Canada, 98 aux États-Unis et 52 à l'International) et en a fermé 425 (185 au Canada, 200 aux États-Unis et 40 à l'International) au cours de l'exercice 2018.

La réduction nette de 187 établissements (91 au premier trimestre, 15 au deuxième, 44 au troisième et 37 au quatrième) découle de nombreux facteurs dont la restructuration des propriétés par leurs bailleurs, les pressions concurrentielles, l'expiration des contrats de location et la fermeture d'établissements sous-performants.

Les établissements qui offrent des friandises glacées ou des sandwiches et du café comptent pour la plus grande part des reculs constatés sur une base cumulée depuis le début de l'exercice. Au quatrième trimestre, la catégorie sandwiches et café, avec 34 établissements en moins, est restée la plus précaire, tandis que la catégorie friandises glacées comptait 5 établissements de moins.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

Type d'emplacement	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	30 novembre 2018	30 novembre 2017	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Centre commercial et foire alimentaire de tour à bureaux	21%	23%	22%	27%
Façade sur rue	56%	48%	63%	57%
Forme non traditionnelle	23%	29%	15%	16%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

Situation géographique	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	30 novembre 2018	30 novembre 2017	Exercice clos le 30 novembre 2018	30 novembre 2017
Ontario	15%	17%	14%	14%
Québec et est du Canada	19%	17%	28%	19%
Ouest du Canada	10%	10%	9%	11%
Californie	8%	8%	12%	11%
Reste des États-Unis	39%	39%	31%	37%
International	9%	9%	6%	8%

Aux États-Unis, la Californie est le seul État à procurer plus de 10% du chiffre d'affaires réseau; la Floride occupe la seconde place avec 3% du chiffre d'affaires réseau de la Société.

La côte ouest des États-Unis procure 21% du chiffre d'affaires réseau de la Société (49% des ventes réalisées aux États-Unis) tandis que les États de la rive atlantique comptent pour 12% du chiffre d'affaires réseau de la Société (27% des ventes réalisées aux États-Unis).

Au cours de l'exercice 2018, les restaurants à service complet ont généré environ 21% du chiffre d'affaires réseau (comparativement à 4% pour 2017), une part qui a grimpé avec les sept acquisitions effectuées dans ce segment au cours des deux dernières années. Les établissements à service rapide, qui assuraient 80% du chiffre d'affaires réseau en 2017, en assurent actuellement près des deux tiers et les restaurants-minute, le reste.

Chiffre d'affaires réseau

Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires des établissements du réseau MTY s'est élevé à 2 782,5 millions de dollars, une hausse de 21% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse se répartit comme suit :

	Chiffre d'affaires		
	(millions \$)	3 mois	12 mois
Chiffre d'affaires déclaré – Période comparative de l'exercice 2017		544,2	2 301,8
Augmentation nette du chiffre d'affaires générée par les enseignes acquises au cours des 24 derniers mois		153,4	516,6
Diminution nette découlant de la vente du réseau Yogen Früz		—	(2,2)
Augmentation (diminution) nette attribuable aux établissements ouverts ou fermés au cours des 24 derniers mois		7,2	(13,0)
Incidence de la croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables		(6,8)	(4,3)
Incidence cumulative de la fluctuation des changes		11,7	(11,8)
Autres variations accessoires		(2,3)	(4,6)
Chiffre d'affaires déclaré – Exercice 2018		707,4	2 782,5

Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires réseau s'est élevé à 2 782,5 millions de dollars comparativement à 2 301,8 millions de dollars pour l'exercice 2017. Les acquisitions réalisées en 2017 et en 2018 ont été les principaux moteurs de la croissance du chiffre d'affaires réseau. La force relative du dollar canadien aux cours de l'année 2018 a eu une incidence défavorable se chiffrant à 11,8 millions de dollars sur les ventes déclarées tandis que les ouvertures et fermetures d'établissements au cours des 24 derniers mois ont occasionné un recul net de 13,0 millions de dollars du chiffre d'affaires réseau.

Seul concept à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, Cold Stone Creamery compte pour environ 21% des ventes totales du réseau MTY pour l'exercice 2018. Les enseignes Thaï Express, TacoTime et Baja Fresh Mexican Grill sont respectivement les deuxième, troisième et quatrième plus importantes enseignes sur le plan des ventes et procurent chacune moins de 10% du chiffre d'affaires réseau.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments. Le chiffre d'affaires réseau libellé dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens aux fins de présentation; il est donc tributaire des fluctuations des taux de change.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, le chiffre d'affaires d'établissements comparables est inférieur de 0,2% à celui de l'exercice 2017.

La croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables se répartit comme suit dans les secteurs opérationnels de MTY :

Région	Trimestre clos le 30 novembre 2018	Exercice clos le 30 novembre 2018
Canada	+0,0%	+1,0%
États-Unis	-1,9%	-0,9%
International	-8,9%	-4,9%
Total	-1,3%	-0,2%

Au cours du quatrième trimestre, le chiffre d'affaires des établissements comparables canadiens s'est légèrement accru et des données positives sont rapportées depuis maintenant cinq trimestres. L'Ontario continue d'afficher une croissance positive du chiffre d'affaires d'établissements comparables après les hausses de prix consécutives aux changements apportés à la réglementation sur le salaire minimum. La Colombie-Britannique maintient aussi l'élan pris l'an dernier et affiche des résultats positifs. L'Alberta a connu un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif pour un troisième trimestre consécutif, tandis que la Saskatchewan subit toujours d'importantes pressions après l'entrée en vigueur de la taxe sur les repas, au deuxième trimestre 2017.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires des établissements comparables n'a pas évolué en crans marqués pendant le trimestre; la Californie a continué d'afficher des résultats légèrement négatifs au cours du trimestre, tout comme l'Arizona, le Maryland et l'Oregon, des marchés importants pour la Société. La Californie a souffert de conditions météorologiques extrêmes, y compris des importants feux de forêt qui ont interrompu les activités dans une grande partie de l'État. Compte tenu du poids de la Californie dans le secteur américain du réseau MTY, ces résultats négatifs du trimestre se sont traduits par une performance négative du secteur entier des États-Unis.

Au cours du quatrième trimestre, les enseignes acquises lors de la fusion avec Groupe Restaurants Imvescor ont affiché une croissance de 1,9% du chiffre d'affaires d'établissements comparables, les enseignes Ben & Florentine, Mikes et Scores faisant toutes état d'une solide performance. Ces données sont exclues de l'information présentée ci-dessus puisque MTY ne possédait pas encore ce réseau depuis plus de 12 mois.

La direction s'attend à ce que la concurrence continue à s'intensifier en 2019, tant sur le marché canadien que sur le marché américain et tant du point de vue des prix et des produits que du côté de l'expérience et de la livraison au consommateur final. Les restaurants sont confrontés à une concurrence de plus en plus féroce en matière de budget alimentaire, et ce de diverses provenances, y compris de la part des détaillants d'offres du type « *Grab & Go* » et des livraisons de boîtes de « prêt-à-cuisiner ».

Des hausses importantes du salaire minimum dans certaines régions pourraient apporter des changements dans l'industrie et l'on ne peut présumer de la réaction des consommateurs à ces changements pour l'instant. Nous continuons de surveiller la situation et d'évaluer l'impact des augmentations de prix sur l'achalandage dans les régions touchées.

Des conditions météorologiques inhabituelles en Amérique du Nord ont eu un effet préjudiciable sur la Société et continuent de l'affecter de façons auxquelles on ne s'attendait pas. Les mois de mars, d'avril et de novembre ont été particulièrement éprouvants à cet égard dans certaines régions des États-Unis, où l'on a observé des baisses marquées des ventes qui ont conduit à un chiffre d'affaires d'établissements comparables négatif pour cette période. De même, l'été exceptionnellement chaud et sec dans l'est du Canada au troisième trimestre a amené les consommateurs à faire davantage de barbecue, au détriment de nos restaurants à service complet offrant steaks et côtes levées au menu. Le réseau de MTY est devenu plus sensible aux variations météorologiques depuis l'acquisition de Kahala; cette sensibilité est devenue plus notable récemment, le climat étant plus changeant qu'il ne l'a été au cours des deux années qui ont suivi l'acquisition de Kahala.

Bien que le climat économique actuel et le niveau de confiance des consommateurs semblent favorables pour le moment, la volatilité des prix des produits de base et des devises a une incidence très importante sur les taux d'emploi et le revenu disponible des clients de MTY, ce qui soulève des incertitudes pour l'avenir.

Options sur actions

Aucune option sur actions n'a été attribuée pendant la période. Au 30 novembre 2018, 200 000 options sur actions étaient en circulation, mais aucune ne pouvait être exercée.

Événements postérieurs

Acquisition de Casa grecque

Le 11 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22,4 millions de dollars financée par l'encaisse à hauteur de 20,8 millions de dollars et au moyen de la facilité de crédit existante pour le solde. Des passifs nets s'élevant à 0,3 \$ ont été pris en charge et une retenue de 1,3 million de dollars a été effectuée. Au 14 février 2019, la répartition préliminaire du prix d'achat n'était pas achevée.

Acquisition de South St. Burger

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé qu'une de ses filiales en propriété exclusive avait conclu une entente à l'effet d'acquérir l'actif de South St. Burger, une chaîne de restaurants servant des hamburgers gastronomiques. L'acquisition devrait être complétée dans les 90 jours de son annonce.

Dividendes

Le 21 janvier 2019, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action ordinaire qui sera payé le 15 février 2019.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité constitue un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. En janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne en raison du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Étant donné l'acquisition de Cold Stone Creamery, actuellement la plus importante enseigne du réseau MTY et une enseigne particulièrement touchée par la saisonnalité, on s'attend à ce que ce profil s'accroisse. En règle générale, cette situation découle d'un achalandage accru dans les établissements qui ont façade sur rue, de ventes supérieures des établissements saisonniers exploités durant les seuls mois d'été, ainsi que de l'évolution des ventes des établissements situés dans des centres commerciaux, lesquelles sont aussi supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15 des états financiers consolidés au 30 novembre 2018. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Garantie

La Société a fourni une garantie d'un montant cumulatif de 9 330 \$ (30 novembre 2017 – 1 398 \$) à l'égard de certains contrats de location auxquels elle n'est pas le preneur.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les

dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors bilan

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l'exercice indiqué :

	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme	2 051	1 406
Rémunération à base d'actions	659	401
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	64	49
Total de la rémunération des principaux dirigeants	2 774	1 856

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme	452	690
Paiement fondé sur des actions	20	30
Services de consultation	13	—
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	485	690

Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 30 novembre 2018 et n'ont pas été appliquées en dressant les états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	En évaluation
IFRS 9, Instruments financiers	Juillet 2014	1 ^{er} décembre 2018	En évaluation
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	Mai 2014	1 ^{er} décembre 2018	En évaluation
IFRS 16, Contrats de location	Janvier 2016	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation
IFRIC 22 Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	Décembre 2016	1 ^{er} décembre 2018	En évaluation
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux	Juin 2017	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation

En octobre 2018, l'International Accounting Standard Board a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est autorisée.

IFRS 9 introduit, en lieu et place des multiples règles d'IAS 39, une nouvelle approche de classement des actifs financiers en fonction de la gestion que fait une entité des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers d'IAS 39 sont pour l'essentiel reprises dans IFRS 9. La norme introduit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui s'aligne mieux sur les objectifs de gestion des risques ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39.

La Société adopte IFRS 9 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2018 et appliquera l'exemption de l'obligation de retraiter les informations comparatives.

La Société évalue encore les incidences de la nouvelle norme, mais elle ne s'attend pas à ce que son adoption touche de façon importante ses états financiers consolidés.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients. La Société adopte IFRS 15 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2018. La norme permet d'utiliser, aux fins de la transition, une méthode d'application rétrospective intégrale ou modifiée. La direction a choisi d'utiliser la méthode de l'application rétrospective modifiée.

La Société a procédé à une évaluation des incidences de la nouvelle norme et a identifié des changements qui toucheront ses états financiers consolidés.

La Société a établi que la nouvelle norme modifiera sa façon de comptabiliser les droits de franchise initiaux, les droits de franchise maîtresse, les droits de transfert et les droits de renouvellement. Selon la méthode actuelle, la Société comptabilise ces droits lorsqu'elle a rempli l'ensemble de ses obligations et services importants. Selon les nouvelles indications, ces droits devront être reportés pour être comptabilisés sur la durée du contrat de franchise afférent. Ceci n'aura pas d'incidence sur le montant ou le calendrier des flux de trésorerie.

D'autre part, selon la méthode actuelle, la Société ne rend pas compte des fonds promotionnels perçus des franchisés et des charges afférentes dans son état consolidé des résultats. En appliquant la nouvelle norme, les montants bruts des fonds promotionnels perçus et des charges afférentes seront présentés dans l'état consolidé des résultats. Dans la mesure où les fonds promotionnels reçus excèdent les charges afférentes, les contributions excédentaires sont

comptabilisées aux créiteurs et charges à payer. Ce changement ne devrait pas avoir un effet notable sur le résultat net.

En outre, selon les nouvelles indications, les coûts marginaux d'obtention d'un contrat doivent être reportés s'ils sont considérés recouvrables. Par conséquent, la Société comptabilisera ces coûts en tant qu'actif lorsqu'ils seront engagés puis amortira cet actif sur la durée de contrat de franchise afférent.

Il y aura également un changement à la comptabilisation des droits abandonnés de cartes-cadeaux dans le cas des programmes où ces droits étaient constatés sur la base de la faible possibilité que les droits soient exercés. Après l'adoption de la norme, tous les programmes de cartes-cadeaux comptabiliseront les produits de droits abandonnés sur une base proportionnelle.

Enfin, les produits de la construction et de la rénovation de restaurants étaient précédemment comptabilisés sur la base de l'avancement des activités contractuelles. Selon la nouvelle norme, les conditions permettant de comptabiliser les produits progressivement n'étant pas remplies, la Société comptabilisera désormais les produits de ces services à un moment précis, lorsque la construction et la rénovation seront complétées.

Suite à l'adoption de la nouvelle norme, la Société s'attend à comptabiliser aux résultats non distribués au 1^{er} décembre 2018 un ajustement au titre de l'effet cumulatif s'élevant à environ 27 000 \$ avant impôt de diminution, principalement liés aux droits de franchise, de transfert et de renouvellement. Nous ne prévoyons pas d'ajustement important aux bénéficiaires non distribués lié à la méthode touchant aux coûts de construction et de rénovation d'un restaurant.

La Société ne s'attend pas à des changements dans les autres catégories de produits, mais elle continue d'évaluer les incidences de l'adoption de cette norme et des modifications additionnelles des méthodes comptables pourraient être notées lors de l'application.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée. La Société anticipe une modification importante de la présentation de l'état consolidé de la situation financière et de l'état consolidé des résultats. L'application d'IFRS 16 entraînera une augmentation substantielle de actifs et passifs et des changements importants seront apportés à la présentation des charges connexes en vertu de la nouvelle norme.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués, et elle vise à réduire la diversité dans la pratique. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 7 juin 2017, l'IFRS Interpretations Committee a publié IFRIC 23 qui clarifie l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société continue d'évaluer l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Risque lié à l'environnement économique

Les activités de la Société sont tributaires de nombreux aspects d'un environnement économique sain qui vont des dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit nécessaire pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse actuellement les provinces où elle fait affaire aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société

dispose de solides flux de trésorerie ; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	8 104	8 104	5 926	5 926
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	266 087	268 954	219 739	221 889

¹⁾ À l'exclusion des billets à ordre et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou données d'entrées qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Billets à ordre

La Société a émis, au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets à ordre en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets à ordre, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation fondées sur les résultats futurs; ils sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente. Du montant de 7,0 millions de dollars de ces billets, une somme de 4,5 millions de dollars fait l'objet d'une clause d'indexation.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment les taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 0,1 million de dollars sur la juste valeur au 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 0,3 millions \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 1 millions de dollars a été constatée à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 0,2 millions \$).

Obligations à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de néant \$ (2017 – perte de 0,2 million \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 0,1 million de dollars sur la valeur comptable au 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 0,1 million \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 0,4 million \$ (2017 – 0,1 million \$) a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Hiérarchie des justes valeurs

(En milliers de dollars)

	Niveau 3	
	2018	2017
Passifs financiers		
Billets à ordre reliés à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	7 034	6 041
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	2 495	2 027
Passifs financiers	9 529	8 068

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 novembre 2018 et au 30 novembre 2017. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2018.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie.

La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration de son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Le résultat net du secteur États-Unis pour l'exercice totalise 56,4 millions de dollars canadiens (2017 – 18,9 millions \$ CA). Une variation de 5% des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 2,8 millions de dollars canadiens (2017 – 0,9 million \$ CA) pour la Société.

Au 30 novembre 2018, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

	30 novembre 2018		30 novembre 2017	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	980	1 304	160	206
Débiteurs	330	439	313	403
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(32)	(43)	(24)	(31)
Dette à long terme	(14 000)	(18 621)	—	—
(Passifs) actifs financiers nets	(12 722)	(16 921)	449	578

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait une perte de 0,8 million de dollars canadiens (30 novembre 2017 – million \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer des acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 256,1 millions de dollars (2017 – 210,5 millions \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2018. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2,6 millions de dollars par année (2017 – 2,1 millions \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve une facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2018, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 500 000 \$ pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 14 des états financiers consolidés au 30 novembre 2018.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2018 :

<i>(En milliers de dollars)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	68 700	68 700	68 700	—	—	—
Dette à long terme	275 616	278 483	1 449	7 444	4,326	265 264
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.O.	24 581	4 609	4 609	9 218	6 145
	344 316	371 764	74 758	12 053	13 544	271 409

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Aperçu

À très court terme, le premier objectif de la direction consistera à continuer d'obtenir un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif tout en réduisant la pression financière sur ses partenaires franchisés par l'optimisation des procédés et le sourçage des produits à des prix stables et concurrentiels. L'innovation, la qualité des aliments et du service à la clientèle dans chacun des établissements de la Société et l'optimisation de la valeur offerte à sa clientèle seront les principales cibles d'intérêt du prochain exercice.

La direction s'attachera également à l'intégration des enseignes récemment acquises. Ces acquisitions réalisées, MTY se trouve en bonne position pour étendre ses activités au Canada et aux États-Unis et notamment, assurer l'expansion de ses enseignes canadiennes aux États-Unis.

L'industrie de la restauration demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements à certains des concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces rapports soit colligée puis communiquée à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPC ») au 30 novembre 2018 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Au cours du troisième trimestre de 2018, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière n'étaient pas efficaces en raison de l'identification d'une faiblesse importante au niveau du contrôle de la comptabilisation d'opérations complexes et inhabituelles, dont la comptabilisation des éléments du prix d'achat lors des acquisitions d'entreprises. Le processus de révision de la Société n'est pas parvenu à prévenir ou à détecter entièrement les erreurs relatives aux données d'entrées utilisées ou au calcul de la juste valeur. Cette faiblesse du contrôle a conduit à la correction d'un prix d'achat préliminaire. Au troisième trimestre de l'exercice 2018, le conseil d'administration, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont mis en place des procédures prévoyant que les éléments importants d'un prix d'achat seront révisés par un expert indépendant afin d'assurer l'exactitude de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge lors de l'acquisition d'une entreprise.

Depuis ces changements, aucune acquisition n'a été effectuée qui exige une répartition du prix d'achat qui aurait permis de tester le nouveau contrôle. La direction a doté le service d'audit interne de ressources et d'outils additionnels pour tester et évaluer l'environnement de contrôle des entreprises existantes et nouvellement acquises. Les faiblesses importantes ne peuvent être considérées comme corrigées tant que les mesures correctives n'ont pas été testées pendant une période suffisante et la direction a conclu, au moyen de tests, que les contrôles mis en place sont efficaces.

Malgré l'évaluation en cours des mesures correctives décrites ci-dessus, le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, sont d'avis que les états financiers inclus au présent rapport présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation, de la position de trésorerie et des flux de trésorerie de la Société pour les périodes visées conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après évaluation, sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 30 novembre 2018, sauf en ce qui a trait à la faiblesse significative susmentionnée, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

Les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes sur le plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes de tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, sont prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux ou plusieurs personnes, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficace, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit :

Pourcentage de Groupe d'Alimentation MTY inc.	Actif de la Société	Actif courant	Actif non courant	Passif courant	Passif à long terme	Produits	Résultat net
Groupe Restaurants Imvescor	26%	8%	27%	9%	9%	19%	15%
The Counter and Built Custom Burgers	3%	2%	3%	1%	0%	2%	5%
Timothy's World Coffee et Mmmuffins	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%
Grabbagreen	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
SweetFrog	4%	0%	4%	2%	1%	0%	1%

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 30 novembre 2018, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 2% de ses produits et 0% de son résultat net.



Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
 Chef de la direction



Renée St-Onge, CPA, CA
 Chef de la direction financière

États financiers consolidés de
Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2018 et 2017

Le 14 février 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 novembre 2018, et l'état consolidé des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada
Tél. : +1 514 205 5000, Téléc. : +1 514 876 1502, www.pwc.com/ca*

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe d’Alimentation MTY inc. et de ses filiales au 30 novembre 2018, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d’information financière.

Autre point

Les états financiers consolidés du Groupe d’Alimentation MTY inc. et de ses filiales pour l’exercice clos le 30 novembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 15 février 2018.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n°A116853

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Produits	23 et 29	353 303	276 083
Charges			
Charges d'exploitation	24 et 29	225 560	182 357
Amortissement – immobilisations corporelles	11	2 755	2 724
Amortissement – immobilisations incorporelles	12	24 749	20 178
Intérêts sur la dette à long terme		11 717	10 314
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 et 12	5 531	1 000
		270 312	216 573
Autres produits (charges)			
Profit de change latent et réalisé		11	2 004
Produits d'intérêts		649	439
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		710	1 120
Perte à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	21	(1 461)	(409)
		(91)	3 154
Bénéfice avant impôt		82 900	62 664
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	28		
Exigible		18 721	9 685
Différé		(34 812)	3 125
		(16 091)	12 810
Résultat net		98 991	49 854
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		98 580	49 507
Participations ne donnant pas le contrôle		411	347
		98 991	49 854
Résultat par action	20		
De base		4,07	2,32
Dilué		4,06	2,32

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Notes	2018	2017
	\$	\$
Résultat net	98 991	49 854
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profit (perte) latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	14 748	(17 307)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé sur les écarts de change	(1 020)	1 547
Autres éléments du résultat global	13 728	(15 760)
Total du résultat global	112 719	34 094
Total du résultat global attribuable aux :		
Propriétaires	112 308	33 747
Participations ne donnant pas le contrôle	411	347
	112 719	34 094

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Capitaux propres attribuables aux propriétaires						Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		Total
	Capital- actions	Réserves			Bénéfices non distribués	Total	Total	Total	
		Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 30 novembre 2016	114 545	—	481	2 615	3 096	192 543	310 184	682	310 866
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2017	—	—	—	—	—	49 507	49 507	347	49 854
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(15 760)	(15 760)	—	(15 760)	—	(15 760)
Résultat global							33 747		34 094
Acquisition de La Diperie (note 6)	—	—	—	—	—	—	—	615	615
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 7)	—	—	—	—	—	(26)	(26)	(4)	(30)
Acquisition de Steak Frites et de Giorgio (note 6)	—	—	—	—	—	—	—	16	16
Acquisition de Houston and Industria (note 6)	—	—	—	—	—	—	—	63	63
Dividendes	—	—	—	—	—	(9 832)	(9 832)	(17)	(9 849)
Option de vente d'une participation minoritaire dans 9974644 Canada inc.	—	(850)	—	—	(850)	—	(850)	—	(850)
Options sur actions (note 19)	—	—	401	—	401	—	401	—	401
Solde au 30 novembre 2017	114 545	(850)	882	(13 145)	(13 113)	232 192	333 624	1 702	335 326
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2018	—	—	—	—	—	98 580	98 580	411	98 991
Autres éléments du résultat global	—	—	—	13 728	13 728	—	13 728	—	13 728
Résultat global							112 308		112 719
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 8825726 Canada inc. (note 7)	—	—	—	—	—	(257)	(257)	(802)	(1 059)
Émission d'actions à l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor (note 6)	197 616	—	—	—	—	—	197 616	—	197 616
Dividendes	—	—	—	—	—	(14 530)	(14 530)	(30)	(14 560)
Options sur actions (note 19)	—	—	630	—	630	—	630	—	630
Solde au 30 novembre 2018	312 161	(850)	1 512	583	1 245	315 985	629 391	1 281	630 672

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
			<i>(Rajusté, note 6 IX)</i>
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		32 304	56 453
Débiteurs	8	49 168	34 151
Stocks	9	3 574	3 281
Prêts à recevoir	10	2 134	2 817
Actif d'impôt exigible		—	1 408
Autres actifs		692	1 163
Charges payées d'avance et dépôts		7 291	5 461
		95 163	104 734
Prêts à recevoir	10	5 970	3 109
Actifs d'impôts différés		114	351
Immobilisations corporelles	11	18 753	13 081
Immobilisations incorporelles	12	733 660	506 970
Goodwill	13	376 647	226 768
		1 230 307	855 013
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		68 700	57 555
Provisions	15	90 039	75 331
Passif d'impôt exigible		24 989	19 273
Produits différés et dépôts	16	20 122	20 844
Tranche à court terme de la dette à long terme	17	7 416	4 240
		211 266	177 243
Dette à long terme	17	268 200	223 567
Produits différés et dépôts	16	705	1 946
Impôt différé	28	119 464	116 931
		599 635	519 687

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note	2018	2017
		\$	\$
			<i>(Rajusté, note 6 IX)</i>
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	18	312 161	114 545
Réserves		1 245	(13 113)
Bénéfices non distribués		315 985	232 192
		629 391	333 624
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		1 281	1 702
		630 672	335 326
		1 230 307	855 013

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 14 février 2019



Claude St-Pierre, administrateur



Stanley Ma, administrateur

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		98 991	49 854
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		11 717	10 314
Amortissement – immobilisations corporelles		2 755	2 724
Amortissement – immobilisations incorporelles		24 749	20 178
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(710)	(1 120)
Perte de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	11 et 12	5 531	1 000
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 461	409
Charge (économie) d'impôt sur le résultat		(16 091)	12 810
Paiements fondés sur des actions		630	401
		129 033	96 570
Impôt sur le résultat remboursé		1 189	—
Impôt sur le résultat payé		(13 865)	(10 385)
Intérêts versés		(9 448)	(7 646)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	30	(7 648)	12 993
Autres		(1 631)	1 999
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		97 630	93 531
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	6	(123 243)	(23 939)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(6 544)	(2 815)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(1 286)	(453)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 548	3 758
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(128 525)	(23 449)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		134,805	13 000
Remboursement sur la dette à long terme		(117,180)	(48 452)
Trésorerie acquise	6	4 652	—
Capitalisation de frais de financement		(455)	(519)
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	7	(1 059)	(30)
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(30)	(17)
Dividendes payés		(14 530)	(9 832)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		6 203	(45 850)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(24 692)	24 721
Effet des taux de change sur la trésorerie		543	(4 039)
Trésorerie au début		56 453	36 260
Trésorerie à la fin		32 304	56 453

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Table des matières

1. Description des activités.....	11
2. Base d'établissement	11
3. Méthodes comptables	12
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	26
5. Acquisition d'entreprises.....	41
6. Modifications comptables futures	29
7. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle.....	31
8. Débiteurs.....	41
9. Stocks.....	43
10. Prêts à recevoir	43
11. Immobilisations corporelles	44
12. Immobilisations incorporelles	46
13. Goodwill.....	49
14. Facilités de crédit	49
15. Provisions.....	50
16. Produits différés et dépôts.....	50
17. Dette à long terme.....	51
18. Capital-actions.....	51
19. Options sur actions.....	51
20. Bénéfice par action.....	52
21. Instruments financiers	52
22. Informations sur le capital.....	57
23. Produits	58
24. Charges d'exploitation.....	58
25. Contrats de location simple	58
26. Garantie.....	59
27. Passifs éventuels	59
28. Impôt sur le résultat.....	60
29. Information sectorielle	62
30. Tableau des flux de trésorerie.....	64
31. Transactions entre parties liées.....	65
32. Événements postérieurs.....	66

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, tous deux situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 \$), sauf indication contraire.

2. Base d'établissement (suite)

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standard Board.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 14 février 2019.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres (%)
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100
Kahala Brands Ltd.	100
Groupe Restaurants Imvescor inc.	100
8825726 Canada inc.	100
9974644 Canada inc.	60
10179612 Canada inc.	92,5
10220396 Canada inc.	80

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société. Aux fins de la consolidation de Groupe Restaurants Imvescor Inc., la date de fin de période du 25 novembre 2018 a été utilisée conformément à la configuration de rapport d'origine avant l'acquisition. Il a été jugé ni pratique ni matériel de modifier la date de clôture de l'exercice pour cette entité.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement au résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

i) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

i) Produits tirés des franchises (suite)

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement. Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les produits tirés de la vente de matériel sont comptabilisés lorsque le risque et les avantages inhérents à la propriété et le titre sont transférés à l'acheteur, généralement à la livraison du matériel. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction (note 23).

Selon le programme de cartes-cadeaux, la Société comptabilise des produits tirés de droits abandonnés, soit proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés, en se fondant sur les statistiques historiques des cartes-cadeaux à cet égard, soit lorsque la probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement est devenue faible. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, qui est comptabilisé à la juste valeur.

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 23).

Les produits liés à la distribution et aux ventes au détail sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens (note 23).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

ii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Transactions en devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires de la Société libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant que profit (perte) de change.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et du contrat de location d'un établissement franchisé en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

Dépréciation des actifs à long terme autres que le goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs unités génératrices de trésorerie respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Dépréciation des actifs à long terme autres que le goodwill (suite)

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur recouvrable.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et louées (note 24) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

La Société comptabilise les produits tirés de droits abandonnés de tous les programmes de cartes-cadeaux importants dans son état consolidé des résultats, en se fondant sur les statistiques historiques d'acquisition et d'exercice des droits. Le taux d'exercice des droits est établi après une analyse de statistiques s'étalant sur plus de 10 ans ainsi que des tendances futures attendues. Les droits abandonnés prévus sont ensuite comptabilisés en résultat proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés.

Dans tous les autres cas, la Société estime, en se fondant sur des statistiques historiques d'utilisation, la proportion des cartes-cadeaux ayant une faible probabilité d'être présentées en paiement et comptabilise le montant dans son état consolidé des résultats, sauf pour les cartes-cadeaux reprises lors d'une acquisition d'entreprise.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou bien ont été rendus ou livrés, selon le cas.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

Classement

Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts à recevoir	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Autres passifs financiers
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers
Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	Instrument à la JVPBRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Instrument à la JVPBRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	Instrument à la JVPBRN

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), placements détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie et les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers (suite)

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la teneur des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés au montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les instruments financiers inclus dans la catégorie autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

JVPBRN

Les instruments financiers inclus dans la catégorie « JVPBRN » sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les états consolidés des résultats.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Passifs financiers (suite)

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Instruments financiers dérivés

La Société recourt, de temps à autre, à des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats de swap de devises pour gérer son exposition courante et éventuelle aux fluctuations des cours de change. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées à l'état consolidé des résultats.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont formellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est documentée par la Société. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des tests d'efficacité sont effectués pour évaluer l'efficacité de la couverture dès le début et sur une base trimestrielle. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'un instrument dérivé soit efficace, il y a cessation de la comptabilité de couverture, le dérivé est détenu, vendu ou il expire et le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état consolidé des résultats dans la période à laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Fonds promotionnels

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses enseignes. Ces fonds sont établis pour chacune des enseignes et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des enseignes. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires.

Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état consolidé des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un surplus de 11 652 \$ (au 30 novembre 2017 – 8 836 \$). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises par tranches spécifiques pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle de Black-Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 19 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la contrepartie payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

3. Méthodes comptables (suite)

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 29), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, et lorsqu'elle établit des estimations et formule des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit formuler des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient notamment compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance future des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède à un test de dépréciation annuel de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité tenu de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur diminuée des coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

Pendant l'exercice, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 7,7% au Canada et de 8,3% aux États-Unis d'Amérique pour les établissements appartenant à la Société, les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Aux États-Unis, une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué entraînerait une perte de valeur additionnelle d'environ 1 500 \$; cette perte de valeur additionnelle affecterait cinq marques américaines. Au Canada, une modification de 1% du taux d'actualisation appliqué n'aurait aucune incidence additionnelle.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur pour quatre de ses marques de commerce ainsi que pour les droits de franchise de trois marques à la suite d'un recul de la performance des marques en question. La perte de valeur totale, qui s'élève à 5 827 \$ (2017 – 1 000 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des marques de commerce et droits de franchise à leur juste valeur. Cette réduction a été amoindrie par une reprise de perte de valeur s'élevant à 2 356 \$. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, parmi lesquelles des taux d'actualisation ainsi que des projections des produits et du BAIIA. Elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours de l'exercice, la Société a également comptabilisé une perte de valeur des immobilisations corporelles de deux de ses marques. La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 2 060 \$ (2017 – 158 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations, des droits de franchise et des marques de commerce (suite)

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice antérieur, extrapolés afin d'obtenir son rendement futur à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou l'échéance de cinq ans; une valeur finale est calculée au-delà de cette période sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance des flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité génératrice de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

Aux fins de son évaluation du goodwill, la Société a utilisé des taux d'actualisation de 7,7% pour le Canada et de 8,3% pour les États-Unis. Un taux de croissance de 1% a été appliqué aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale. Une variation de 1% du taux d'actualisation appliqué n'entraînerait pas une perte de valeur additionnelle.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

Provisions

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime l'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Débiteurs (suite)

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

Apports de fournisseurs

La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

5. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 30 novembre 2018 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société:

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	En évaluation
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	Juillet 2014	1 ^{er} décembre 2018	En évaluation
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	Mai 2014	1 ^{er} décembre 2018	En évaluation
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Janvier 2016	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation
IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	Décembre 2016	1 ^{er} décembre 2018	En évaluation
IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	Juin 2017	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation

En octobre 2018, l'International Accounting Standard Board a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent aux acquisitions d'actifs et aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est autorisée.

IFRS 9 introduit, en lieu et place des multiples règles d'IAS 39, une nouvelle approche de classement des actifs financiers en fonction de la gestion que fait une entité des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers d'IAS 39 sont pour l'essentiel reprises dans IFRS 9. La norme introduit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui s'aligne mieux sur les objectifs de gestion des risques ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39.

La Société adopte IFRS 9 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2018 et appliquera l'exemption de l'obligation de retraiter les informations comparatives.

La Société évalue encore les incidences de la nouvelle norme, mais elle ne s'attend pas à ce que son adoption touche de façon importante ses états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients. La Société adopte IFRS 15 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2018. La norme permet d'utiliser, aux fins de la transition, une méthode d'application rétrospective intégrale ou modifiée. La direction a choisi d'utiliser la méthode de l'application rétrospective modifiée.

La Société a procédé à une évaluation des incidences de la nouvelle norme et a identifié des changements qui toucheront ses états financiers consolidés.

La Société a établi que la nouvelle norme modifiera sa façon de comptabiliser les droits de franchise initiaux, les droits de franchise maîtresse, les droits de transfert et les droits de renouvellement. Selon la méthode actuelle, la Société comptabilise ces droits lorsqu'elle a rempli l'ensemble de ses obligations et services importants. Selon les nouvelles indications, ces droits devront être reportés pour être comptabilisés sur la durée du contrat de franchise afférent. Ceci n'aura pas d'incidence sur le montant ou le calendrier des flux de trésorerie.

D'autre part, selon la méthode actuelle, la Société ne rend pas compte des fonds promotionnels perçus des franchisés et des charges afférentes dans son état consolidé des résultats. En appliquant la nouvelle norme, les montants bruts des fonds promotionnels perçus et des charges afférentes seront présentés dans l'état consolidé des résultats. Dans la mesure où les fonds promotionnels reçus excèdent les charges afférentes, les contributions excédentaires sont comptabilisées aux créditeurs et charges à payer. Ce changement ne devrait pas avoir un effet notable sur le résultat net.

En outre, selon les nouvelles indications, les coûts marginaux d'obtention d'un contrat doivent être reportés s'ils sont considérés recouvrables. Par conséquent, la Société comptabilisera ces coûts en tant qu'actif lorsqu'ils seront engagés puis amortira cet actif sur la durée de contrat de franchise afférent.

Il y aura également un changement à la comptabilisation des droits abandonnés de cartes-cadeaux dans le cas des programmes où ces droits étaient constatés sur la base de la faible possibilité que les droits soient exercés. Après l'adoption de la norme, tous les programmes de cartes-cadeaux comptabiliseront les produits de droits abandonnés sur une base proportionnelle.

Enfin, les produits de la construction et de la rénovation de restaurants étaient précédemment comptabilisés sur la base de l'avancement des activités contractuelles. Selon la nouvelle norme, les conditions permettant de comptabiliser les produits progressivement n'étant pas remplies, la Société comptabilisera désormais les produits de ces services à un moment précis, lorsque la construction et la rénovation seront complétées.

Suite à l'adoption de la nouvelle norme, la Société s'attend à comptabiliser aux résultats non distribués au 1^{er} décembre 2018 un ajustement au titre de l'effet cumulatif s'élevant à environ 27 000 \$ avant impôt de diminution, principalement liés aux droits de franchise, de transfert et de renouvellement. Nous ne prévoyons pas d'ajustement important aux bénéfices non distribués lié à la méthode touchant aux coûts de construction et de rénovation d'un restaurant.

La Société ne s'attend pas à des changements dans les autres catégories de produits, mais elle continue d'évaluer les incidences de l'adoption de cette norme et des modifications additionnelles des méthodes comptables pourraient être notées lors de l'application.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

5. Modifications comptables futures (suite)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

La Société anticipe une modification importante de la présentation de l'état consolidé de la situation financière et de l'état consolidé des résultats. L'application d'IFRS 16 entraînera une augmentation substantielle des actifs et passifs et des changements importants seront apportés à la présentation des charges connexes en vertu de la nouvelle norme.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués, et elle vise à réduire la diversité dans la pratique. Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le 7 juin 2017, l'IFRS Interpretations Committee a publié IFRIC 23 qui clarifie l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société continue d'évaluer l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

6. Acquisitions d'entreprises

1) Acquisition de The Counter Custom Burgers et de Built Custom Burgers

Le 1^{er} décembre 2017, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de toutes les participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems et Built Franchise Systems pour une contrepartie totale de 29 971 \$ (23 545 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Contrepartie finale rajustée
	\$	\$	\$
Contrepartie versée			
Prix d'achat	28 893	—	28 893
Remboursement de dette externe	1 261	—	1 261
Fonds de roulement	1 141	(990)	151
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(334)	—	(334)
Prix d'achat net	30 961	(990)	29 971
Retenue	(2 625)	990	(1 635)
Moins trésorerie acquise	(34)	—	(34)
Contrepartie nette versée et sortie de trésorerie	28 302	—	28 302

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

I) Acquisition de The Counter Custom Burgers et de Built Custom Burgers (suite)

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Répartition du prix d'achat rajustée
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis :			
Actifs courants			
Trésorerie	34	—	34
Débiteurs	426	—	426
Stocks	71	—	71
Charges payées d'avance et dépôts	87	—	87
	618	—	618
Immobilisations corporelles	633	—	633
Droits de franchise	9 165	—	9 165
Marque de commerce	16 802	—	16 802
Goodwill ¹⁾	5 146 (i)	(990)	4 156
	32 364	(990)	31 374
Passif courant			
Créditeurs et charges à payer	956	—	956
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	291	—	291
Produits différés	104	—	104
Impôt sur le résultat différé	52	—	52
	1 403	—	1 403
Prix d'achat net	30 961	(990)	29 971

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(i) La Société a comptabilisé un ajustement à la répartition préliminaire du prix d'achat présentée précédemment pendant l'exercice en ce qui a trait aux éléments du fonds de roulement.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 77 \$.

La répartition du prix d'achat est finalisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition de Groupe Restaurants Imvescor inc.

Le 1^{er} mars 2018, suite à la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe Restaurants Imvescor inc. (« GRI »), le siège canadien de la Société a acquis toutes les actions en circulation de GRI. L'opération visait à diversifier l'offre de la Société au moyen d'un portefeuille particulièrement évolutif de restaurants de marques et de concepts reconnus.

Depuis la présentation initiale de la répartition préliminaire du prix d'achat, au deuxième trimestre, la contrepartie totale a été rajustée à 250 814 \$ afin de refléter un ajustement du traitement comptable de certaines options sur actions exercées lors de l'acquisition et qui avaient précédemment été passées en charges, de même que l'émission additionnelle d'actions en faveur d'un actionnaire.

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Contrepartie rajustée
	\$	\$	\$
Contrepartie versée :			
Trésorerie et somme versée à l'exercice hâtif d'options	52 373	825	53 198
Émission d'actions	197 144 (i)	472	197 616
Contrepartie totale	249 517	1 297	250 814
Moins : trésorerie acquise	(4 702)	87	(4 615)
Contrepartie totale	244 815	1 384	246 199

(i) Émission additionnelle de 9 285 actions en faveur d'un actionnaire.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition de Groupe Restaurants Imvescor inc. (suite)

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Tel que présenté précédemment		Ajustement	Répartition du prix d'achat rajustée
	\$		\$	\$
Actifs nets acquis :				
Actif courant				
Trésorerie	4 702	(i)	(87)	4 615
Débiteurs	11 121	(i & ii)	(1 333)	9 788
Billets à recevoir	—	(ii)	367	367
Stocks	214		—	214
Charges payées d'avance et dépôts	387	(i)	(183)	204
	16 424		(1 236)	15 188
Billets à recevoir	915	(i)	219	1 134
Immobilisations corporelles en construction	567	(i)	675	1 242
Immobilisations corporelles	6 248	(iii)	(1 303)	4 945
Autres immobilisations incorporelles	—	(ii)	347	347
Droits de franchise	70 200		—	70 200
Marques de commerce	125 700		14 900	140 600
Goodwill ¹⁾	104 403		(11 374)	93 029
	324 457		2 228	326 685
Passif courant				
Créditeurs et charges à payer	13 967	(i)	643	14 610
Droits relatifs à des cartes-cadeaux et points de fidélité non exercés	4 800	(iv)	357	5 157
Produits différés	549	(i)	(10)	539
Impôt exigible	390	(i)	(215)	175
	19 706		775	20 481
Facilité de crédit	20 000		—	20 000
Produits différés	—	(ii)	138	138
Impôt différé	35 234	(iii)	18	35 252
	74 940		931	75,871
Prix d'achat net	249 517		1 297	250 814

¹⁾ Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La Société a rajusté la répartition préliminaire du prix d'achat présentée aux trimestres précédents de la façon suivante :

- i) Ajustement d'éléments du fonds de roulement.
- ii) Reclassement.
- iii) Ajustement de la juste valeur de certains éléments des immobilisations corporelles et incorporelles.
- iv) Comptabilisation de points de fidélité pris en charge.

Les charges totales connexes à l'acquisition s'élèvent à environ 1 720 \$ et sont comptabilisées en tant que charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire et pourrait être révisée.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Acquisition de Grabbagreen

Le 15 mars 2018, le siège américain de la Société a complété l'acquisition de l'actif du système de franchises Grabbagreen pour une contrepartie totale de 3 409 \$ (2 633 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques actuel.

	2018
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	3 463
Obligations nettes prises en charge	(29)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(25)
Prix d'achat net	3 409
Retenue	(322)
Contrepartie totale versée et sortie de trésorerie	3 087

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Tel que présenté précédemment	Ajustement		Répartition du prix d'achat rajustée
	\$		\$	\$
Actifs nets acquis :				
Actif courant				
Charges payées d'avance et dépôts	17		—	17
Immobilisations corporelles	73	(i)	(58)	15
Droits de franchise	377		—	377
Marques de commerce	2 070	(i)	(130)	1 940
Goodwill ¹⁾	918	(i)	188	1 106
	3 455		—	3 455
Passif courant				
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	46		—	46
Prix d'achat net	3 409		—	3 409

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(i) Au cours de la période, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de certains éléments des immobilisations corporelles et des marques de commerce par rapport à sa présentation précédente de la répartition préliminaire du prix d'achat.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisition de Timothy's World Coffee et de Mmmuffins

Le 4 avril 2018, le siège canadien de la Société a complété son acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee et de Mmmuffins pour une contrepartie totale de 1 321 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Contrepartie rajustée
	\$	\$	\$
Contrepartie versée :			
Prix d'achat	1 675	—	1 675
Obligations nettes prises en charge	(130)	—	(130)
Fonds de roulement			
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	—	(208)	(208)
Prix d'achat net	(16)	—	(16)
Retenue	1 529	(208)	1 321
Moins : trésorerie acquise	(301)	208	(93)
Contrepartie totale versée et sortie de trésorerie	(3)	—	(3)
	1 225	—	1 225

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Répartition du prix d'achat rajustée
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis :			
Actif courant			
Trésorerie	3	—	3
Stocks	64	—	64
Charges payées d'avance et dépôts	43	—	43
	110	—	110
Immobilisations corporelles	100	—	100
Droits de franchise	417	—	417
Licence perpétuelle	232	—	232
Goodwill ¹⁾	846	(i) 120	966
	1 705	120	1 825
Passif courant			
Créditeurs et charges à payer	101	—	101
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	75	(i) 328	403
	176	328	504
Prix d'achat net	1 529	(208)	1 321

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

(i) Au cours de la période, la Société a comptabilisé un ajustement relatif aux éléments du fonds de roulement par rapport à sa présentation précédente de la répartition préliminaire du prix d'achat.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$. La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

V) Acquisition de SweetFrog

Le 25 septembre 2018, le siège américain de la Société a complété son acquisition de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt (« SweetFrog ») pour une contrepartie totale de 41 507 \$ (32 064 \$ US). L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2018
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	45 307
Obligations nettes prises en charge	(3 383)
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(417)
Prix d'achat net	41 507
Retenue	(4 113)
Contrepartie totale versée et sortie de trésorerie	37 394

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	2018
Actifs nets acquis :	\$
Actif courant	
Stocks	254
Charges payées d'avance	30
	284
Goodwill ^(1 & 2)	44 155
	44 439
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	146
Droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	2 757
Produits différés	29
	2 932
Prix d'achat net	41 507

1) Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

2) Compte tenu de la taille de l'acquisition, la Société n'a pas encore complété son évaluation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill acquis. Par conséquent, une partie des ajustements de la juste valeur relatifs à cette acquisition, qui portent surtout sur les droits de franchise et les marques de commerce, ont été inclus dans le goodwill aux fins de l'évaluation préliminaire de la juste valeur des actifs acquis.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés et des ajustements importants seront apportés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

VI) Acquisition de La Diperie (2017)

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie, réalisée par le biais de sa participation de 60% dans 9974644 Canada inc. La quote-part de la Société de la contrepartie d'achat s'élevait à 917 \$ et l'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	<u>2017</u>
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	1 529
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	<u>(13)</u>
Prix d'achat net	1 516
Retenue (note 17)	<u>(87)</u>
Contrepartie nette payée	1 429
Moins : émission d'actions à la participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	<u>(615)</u>
Sortie nette de trésorerie	<u>814</u>

¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle a été estimée à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	<u>2017</u>
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Stocks	<u>12</u>
	12
Droits de franchise	63
Goodwill ¹⁾	<u>1 444</u>
	1 507
Passif d'impôt sur le résultat différé	<u>3</u>
Prix d'achat net	<u>1 516</u>

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant. La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

VII) Acquisition de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante (2017)

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante, réalisée par l'intermédiaire de sa participation donnant le contrôle de 83,25% dans 10179612 Canada inc. La contrepartie totale de l'opération s'élevait à 467 \$, dont 347 \$ comptants. L'acquisition a occasionné une augmentation de 253 \$ de la valeur du goodwill et de 214 \$ de la valeur des marques de commerce. La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

VIII) Acquisition de The Works Gourmet Burger Bistro (2017)

Le 9 juin 2017, le siège canadien de la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., l'actif de The Works Gourmet Burger Bistro. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
Contrepartie versée :	\$
Prix d'achat	8 200
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(43)
Fonds de roulement et obligations prises en charge	(273)
Prix d'achat net	7 884
Retenue	(747)
Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie	7 137

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	2017
Actifs nets acquis :	\$
Actifs courants	
Stocks	75
Charges payées d'avance	49
	124
Immobilisations corporelles	1 398
Droits de franchise	1 363
Marque de commerce	3 481
Goodwill ¹⁾	1 844
	8 210
Passif courant :	
Créditeurs et charges à payer et droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	95
Produits différés	231
	326
Prix d'achat net	7 884

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges s'élèvent à 79 \$. Ces frais sont présentés aux charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

IX) Acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar (2017)

Le 16 juin 2017, le siège canadien de la Société a annoncé l'acquisition de l'actif de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar. La transaction a été réalisée par l'entremise de 10220396 Canada inc., une société dans laquelle la Société détient une participation donnant le contrôle de 80%. La part de la Société dans la contrepartie s'élève à 19 631 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

Le tableau suivant fait état des ajustements apportés au calcul préliminaire du prix d'achat :

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Contrepartie finale
	\$	\$	\$
Contrepartie versée :			
Prix d'achat	20 972	—	20 972
Billets à ordre non actualisés	(7 910)	—	(7 910)
Contrepartie éventuelle sous forme de billets à ordre	5 248	605	5 853
Fonds de roulement	(304)	—	(304)
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	957	—	957
Participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	63	—	63
Prix d'achat net	19 026	605	19 631
Billets à ordre et obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	(6 268)	(605)	(6 873)
Sortie nette de trésorerie	12 758	—	12 758

Le tableau ci-dessous présente la répartition finale du prix d'achat :

	Tel que présenté précédemment	Ajustement	Répartition finale
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis :			
Droits de franchise	5 833	369	6 202
Marque de commerce	5 667	467	6 134
Goodwill ²⁾	7 975	(168)	7 807
	19 475	668	20 143
Passif courant :			
Créditeurs et charges à payer	4	—	4
Produits différés	300	—	300
	304	—	304
Charge d'impôt sur le résultat différé	145	63	208
Prix d'achat net	19 026	605	19 631

¹⁾ La participation ne donnant pas le contrôle a été estimée à la juste valeur, ce qui comporte l'utilisation d'un modèle de flux de trésorerie actualisés faisant appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Le BAIIA est défini comme le bénéfice avant intérêt, impôt et amortissement.

²⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

6. Acquisitions d'entreprises (suite)

X) Acquisition de Dagwoods Sandwichs et Salades (2017)

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades pour une contrepartie de 2 916 \$. L'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	<u>2017</u>
	\$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	3 000
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(20)
Fonds de roulement et obligations prises en charge	(64)
Prix d'achat net	<u>2 916</u>
Retenue	(330)
Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie	<u>2 586</u>

La répartition du prix d'achat final est la suivante :

	<u>2017</u>
	\$
Actifs nets acquis :	
Droits de franchise	640
Marque de commerce	1 271
Goodwill ¹⁾	<u>1 070</u>
	2 981
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	11
Produits différés	54
	<u>65</u>
Prix d'achat net	<u>2 916</u>

¹⁾ Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant \$. La répartition du prix d'achat a été finalisée et aucun ajustement n'a été apporté au calcul préliminaire du prix d'achat.

7. Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle

En septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1 059 \$, ce qui a fait de 8825726 Canada inc. une filiale en propriété exclusive de la Société.

En avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 1% dans 7687567 Canada inc. (Lucky 8 Foods) pour une contrepartie en trésorerie de 30 \$, ce qui a fait de 7687567 Canada inc. une filiale en propriété exclusive de la Société.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour créances douteuses connexe :

	2018	2017
	\$	\$
Total des débiteurs	58 488	43 762
Moins : provision pour créances douteuses	9 320	9 611
Total des débiteurs, montant net	49 168	34 151
Desquels :		
Non échus	40 521	25 885
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	1 559	1 568
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	2 168	1 483
Échus depuis plus de 61 jours	4 920	5 215
Total des débiteurs, montant net	49 168	34 151

	2018	2017
	\$	\$
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	9 611	8 007
Ajouts	315	2 566
Ajouts résultant d'acquisitions	379	13
Reprises	208	402
Radiations	(1 193)	(1 377)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	9 320	9 611

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation particulière de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit établi de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

9. Stocks

	2018	2017
	\$	\$
Matières premières	1 709	1 966
Produits finis	1 865	1 315
Total des stocks	3 574	3 281

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 46 \$ (17 \$ au 30 novembre 2017) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 s'élevaient à 65 289 \$ (2017 – 43 047 \$).

10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants:

	2018	2017
	\$	\$
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 9%, remboursables par versements mensuels totalisant 342 \$, capital et intérêts compris, échéant en 2030	8 104	5 926
	8 104	5 926
Tranche à court terme	(2 134)	(2 817)
	5 970	3 109

Les remboursements du capital au cours des années ultérieures s'établissent comme suit :

	\$
2019	2 134
2020	833
2021	2 718
2022	1 667
2023	202
Par la suite	550
	<u>8 104</u>

Une provision pour créance douteuse s'élevant à 2 928 \$ (2017 – 1 182 \$) est actuellement comptabilisée à l'égard de prêts à recevoir.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2016	1 236	3 778	5 495	8 568	869	149	20 095
Ajouts	—	223	873	1 522	191	6	2 815
Cessions	—	(12)	(1 921)	(2 026)	(28)	(14)	(4 001)
Change	—	—	1	(89)	(8)	(3)	(99)
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	831	567	—	—	1 398
Solde au 30 novembre 2017	1 236	3 989	5 279	8 542	1 024	138	20 208
Ajouts	—	1 077	1 855	3 130	419	63	6 544
Cessions	—	—	(1 053)	(1 149)	—	—	(2 202)
Perte de valeur ¹⁾	—	—	(867)	(1 193)	—	—	(2 060)
Change	—	—	2	(53)	6	3	(42)
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	3 695	1 270	461	267	5 693
Solde au 30 novembre 2018	1 236	5 066	8 911	10 547	1 910	471	28 141

¹⁾ Au cours de l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des immobilisations de certains des établissements qui lui appartiennent. Cet examen a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie de 2 060 \$ au titre d'améliorations locatives et de matériel. De ce montant, 1 515 \$ se rattachaient aux établissements canadiens et 545 \$ aux établissements américains.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

11. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2016	—	804	1 934	2 852	386	32	6 008
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(7)	(836)	(720)	(12)	(14)	(1 589)
Change	—	—	3	(17)	(2)	—	(16)
Charge de dépréciation	—	175	733	1 615	176	25	2 724
Solde au 30 novembre 2017	—	972	1 834	3 730	548	43	7 127
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	—	(120)	(393)	—	—	(513)
Change	—	—	—	15	3	1	19
Charge de dépréciation	—	189	834	1 347	332	53	2 755
Solde au 30 novembre 2018	—	1 161	2 548	4 699	883	97	9 388

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel informatique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2017	1 236	3 017	3 445	4 812	476	95	13 081
30 novembre 2018	1 236	3 905	6 363	5 848	1 027	374	18 753

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2016	245 055	323 261	1 199	908	1 294	571 717
Ajouts	97	5	—	—	351	453
Cessions	(3 050)	(24)	—	(170)	—	(3 244)
Acquisitions par regroupements d'entreprises (<i>retraité, voir note 6 VII</i>)	8 268	11 100	—	—	—	19 368
Change	(7 229)	(10 421)	—	—	—	(17 650)
Perte de valeur	(309)	(731)	—	—	—	(1 040)
Solde au 30 novembre 2017 (<i>retraité, voir note 6 VII</i>)	242 832	323 190	1 199	738	1 645	569 604
Ajouts	—	—	—	—	1 286	1 286
Cession	—	—	—	—	(2)	(2)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	80 159	159 342	—	—	579	240 080
Change	5 910	8 680	—	—	16	14 606
Perte de valeur	(1 248)	(2 223)	—	—	—	(3 471)
Solde au 30 novembre 2018	327 653	488 989	1 199	738	3 524	822 103

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2016	44,138	—	380	905	227	45 650
Cessions	(2 584)	—	—	(170)	—	(2 754)
Change	(400)	—	—	—	—	(400)
Amortissement	19 792	—	120	3	263	20 178
Perte de valeur	(40)	—	—	—	—	(40)
Solde au 30 novembre 2017	60 906	—	500	738	490	62 634
Change	1 060	—	—	—	—	1 060
Amortissement	24 187	—	120	—	442	24 749
Solde au 30 novembre 2018	86 153	—	620	738	932	88 443

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2017 (rajusté, voir note 6 IX)	181 926	323 190	699	—	1 155	506 970
30 novembre 2018	241 500	488 989	579	—	2 592	733 660

¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 579 \$ (347 \$ au 30 novembre 2017) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent les marques de commerce et les licences perpétuelles, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	2018	2017
	\$	\$ (Rajusté, voir note 6 IX)
Valentine	3 338	3 338
Jugo Juice	5 425	5 425
Mr. Sub	11 320	11 320
Extreme Pita	3 179	3 179
Mucho Burrito	9 816	9 816
ThaiZone	7 417	7 417
Madisons New York Grill & Bar	3 410	3 410
Manchu Wok ¹⁾	5 831	5 772
Big Smoke Burger	3 305	3 305
Blimpie ¹⁾	6 112	5 922
Cold Stone Creamery ¹⁾	155 674	150 840
Great Steak ¹⁾	3 774	3 657
Pinkberry ¹⁾	8 928	8 650
Planet Smoothie ¹⁾	9 521	9 226
Surf City Squeeze	3 041	2 946
Taco Time ¹⁾	35 068	33 979
Baja Fresh ¹⁾	20 162	19 536
The Works Gourmet Burger Bistro	3 481	3 481
Houston Avenue Bar & Grill	3 963	3 963
The Counter Custom Burger ²⁾	12 503	—
Built Custom Burger	5 054	—
Pizza Delight	16 000	—
Mikes	33 300	—
Scores	29 400	—
Baton Rouge	32 000	—
Ben & Florentine	15 000	—
Détail	14 900	—
Autre	28 646	28 355
	489 568	323 537

¹⁾ La variation par rapport à l'exercice antérieur est due au change.

²⁾ Somme affectée par le change depuis la date d'acquisition.

Pendant l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière de certaines marques, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des actifs incorporels. À la suite de cet examen, une perte de valeur hors trésorerie se chiffant à 1 248 \$ pour les droits de franchise et à 4 579 \$ pour les marques de commerce a été comptabilisée dans le secteur américain et constatée à l'état consolidé des résultats. Cette perte de valeur a été amoindrie par la reprise d'une perte de valeur de 2 356 \$ constatée à l'endroit de Country Style en 2014, dans le secteur canadien. La reprise découle d'une performance positive de la marque au cours des dernières années suite à des augmentations du nombre d'établissements non traditionnels ouverts.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2018	2017
	\$	\$ <i>(Rajusté, voir note 6 IX)</i>
Solde au début de l'exercice	226 768	220 928
Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 6)	143 412	12 586
Ajustement du prix d'achat de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	—	(168)
Change	6 467	(6 578)
Solde à la fin de l'exercice	376 647	226 768

Le goodwill a été affecté à deux UGT en 2018, l'une consistant dans le secteur Canada et l'autre, dans le secteur États-Unis/International. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT qui sont considérées comme représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de gestion interne. Au 30 novembre 2018, le goodwill se chiffrait à 163 327 \$ pour le Canada et à 213 320 \$ pour les États-Unis (30 novembre 2017 – 69 286 \$ et 157 482 \$ respectivement).

14. Facilités de crédit

Au cours de l'exercice, la Société a modifié ses facilités de crédit existantes auprès d'un syndicat de prêteurs. Ainsi, la limite autorisée de la facilité de crédit renouvelable est-elle désormais de 500 000 \$ (30 novembre 2017 – 305 000 \$). Des frais de financement de 652 \$ ont été engagés; ils seront reportés et amortis sur le terme résiduel de trois ans de la facilité de crédit renouvelable. Au 30 novembre 2018, la facilité de crédit renouvelable affichait un encours de 256 143 \$ (30 novembre 2017 – 210 522 \$).

Les taux d'intérêt varient en fonction des divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 jour à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux de base américain, de 5,75% au 30 novembre 2018 (4,75% au 30 novembre 2017), majoré d'au plus 2,00% ou pour un taux fondé sur le LIBOR majoré d'au plus 2,50% (30 novembre 2017 – 2,00% et 3,00% respectivement). Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada, de 3,95% du 30 novembre 2018 (4,20% au 30 novembre 2017), majoré d'au plus 2,00% ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires majoré d'au plus 3,00%.

La facilité comporte certains engagements financiers que la Société doit respecter, notamment un ratio dette-BALIA ainsi qu'un ratio de couverture des intérêts et loyers. Au 30 novembre 2018, la Société respectait ces conditions restrictives.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Litiges et différends	2 390	3 168
Établissements fermés	1 250	1 413
	3 640	4 581
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	86 399	70 750
Total	90 039	75 331

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créiteurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir déboursier pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2018	2017
	\$	\$
Provision pour litiges et différends et pour établissements fermés		
Solde au début	4 581	2 641
Reprises	(1 897)	(637)
Provisions utilisées	(2 810)	(1 475)
Ajouts	3 710	4 134
Incidence du change	56	(82)
Provision pour litiges, différends et pour établissements fermés		
Solde à la fin	3 640	4 581

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent le solde estimé des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état consolidé de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

16. Produits différés et dépôts

	2018	2017
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	8 682	9 105
Loyers non acquis	3 415	3 377
Apports des fournisseurs et autres réductions	8 730	10 308
	20 827	22 790
Tranche à court terme	(20 122)	(20 844)
	705	1 946

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

17. Dette à long terme

	2018	2017
	\$	\$ (Rajusté, note 6 IX)
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions	11 898	11 367
Juste valeur de billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022 (note 6 et note 21)	7 034	6 041
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 6 et note 21) ¹⁾	1 501	1 026
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans La Diperie (note 21) ²⁾	994	1 001
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs (note 14) ³⁾	256 143	210 522
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit renouvelable	(1 954)	(2 150)
	275 616	227 807
Tranche à court terme	(7 416)	(4 240)
	268 200	223 567

¹⁾ Payable dans les trois ans de la date d'exercice de l'option ou en juin 2022, selon la première occurrence.

²⁾ Payable à vue.

³⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 21 juillet 2021 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2018, la Société avait tiré 237 522 \$ CA et 14 000 \$ US (18 621 \$ CA) (2017 – 210 522 \$ CA et néant \$ US) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR et du taux des acceptations bancaires, chacun majoré de la marge applicable.

18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

	2018		2017	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	21 374 497	114 545	21 374 497	114 545
Actions émises dans le cadre d'une acquisition (note 6)	3 795 281	197 616	—	—
Solde à la fin de l'exercice	25 169 778	312 161	21 374 497	114 545

19. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention du chef de la direction. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2018, 300 000 actions étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2017 – 300 000).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

19. Options sur actions (suite)

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	200 000	48,36	—	—
Attribuées	—	—	200 000	48,36
En circulation à la fin de l'exercice	200 000	48,36	200 000	48,36
Acquises à la fin de la période	—	—	—	—

Les options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017 sont assorties d'une condition de service pour l'acquisition des droits; après la première année, les droits s'acquerront au prorata pendant une période de service de 10 ans. Les options expirent le 11 avril 2027.

La juste valeur des options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 30 novembre 2017 s'établissait à 14,69 \$ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions, et ce en utilisant le modèle de Black-Scholes et les hypothèses suivantes :

	2017
Valeur de l'action à la date d'acquisition	48,36 \$
Prix d'exercice	48,36 \$
Taux de rendement en dividende attendu	1,0%
Volatilité attendue	24,9%
Taux d'intérêt sans risque	1,8%
Durée de vie attendue (en année)	10 ans

Une charge de rémunération s'élevant à 630 \$ a été comptabilisée pour la période close le 30 novembre 2018 (2017 – 401 \$). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages dans les charges d'exploitation aux états consolidés des résultats.

20. Résultat par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat par action de base et celui utilisé pour calculer le résultat par action dilué :

	2018	2017
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires – de base	24 228 206	21 374 497
En présumant l'exercice d'options sur actions ¹⁾	44 444	—
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires - dilué	24 272 650	21 374 497

¹⁾ Le calcul de l'exercice présumé des options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération future non constaté moyen des options ayant un effet dilutif. Un total de 155 556 options ont été exclues (30 novembre 2017 – 200 000).

21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre

La Société a émis, au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets à ordre en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets à ordre, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Ces billets à ordre sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente. De ces billets totalisant 7 034 \$, une somme de 4 487 \$ fait l'objet d'une clause d'indexation.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, notamment les taux d'actualisation et des projections des produits et du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation utilisés auraient une incidence de 145 \$ sur la juste valeur au 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 254 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 993 \$ a été constatée à l'égard des billets à ordre pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 188 \$).

Obligations à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. à la demande de l'actionnaire concerné, en tout temps à compter du 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 17) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Lors de la réévaluation de la juste valeur, un profit de 7 \$ (2017 – perte de 152 \$) a été constaté à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Lors de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. En conséquence, la Société a comptabilisé un passif à la juste valeur (note 17) qui est réévalué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode de flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont un taux d'actualisation et des projections du BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 52 \$ sur la valeur comptable au 30 novembre 2018 (30 novembre 2017 – 52 \$).

Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 475 \$ (2017 – 69 \$) a été constatée à l'égard de l'obligation relative à cette participation ne donnant pas le contrôle.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
 (En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Hiéarchie des justes valeurs

	Niveau 3	
	2018	2017
Passifs financiers		
Billets à ordre reliés à l’acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d’Industria Pizzeria + Bar	7 034	6 041
Options de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	2 495	2 027
Passifs financiers	9 529	8 068

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 novembre 2018 et au 30 novembre 2017. Étant donné que des estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, ces données ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	8 104	8 104	5 926	5 926
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	266 087	268 954	219 739	221 889

¹⁾ À l’exclusion des billets à ordre et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d’emprunt estimatif s’appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L’analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2018.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l’état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l’expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements établis à l'international, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Le résultat net du secteur États-Unis pour l'exercice totalise 56 424 \$ CA (2017 – 18 855 \$ CA). Une variation de 5% des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 2 821 \$ CA (2017 – 942 \$ CA) pour la Société.

Au 30 novembre 2018, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

	30 novembre 2018		30 novembre 2017	
	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	980	1 304	160	206
Débiteurs	330	439	313	403
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(32)	(43)	(24)	(31)
Dette à long terme	(14 000)	(18 621)	—	—
(Passifs) actifs financiers nets	(12 722)	(16 921)	449	578

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5% des taux de change du dollar canadien entraînerait une perte de 846 \$ CA (30 novembre 2017 – gain de 29 \$ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017
(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer des acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 256 143 \$ (2017 - 210 522 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2018. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2 561 \$ par année (2017 - 2 105 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve une facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2018, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 500 000 \$ pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 14.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2018 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	68 700	68 700	68 700	—	—	—
Dette à long terme	275 616	278 483	1 449	7 444	4 326	265 264
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.O.	24 581	4 609	4 609	9 218	6 145
	344 316	371 764	74 758	12 053	13 544	271 409

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

22. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- a) Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
- b) Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
- c) Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

- a) Capitaux propres;
- b) Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- c) Produits différés, y compris la tranche à court terme;
- d) Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2018 et 2017 :

	2018	2017
	\$	\$
Emprunts	480 171	402 756
Capitaux propres	630 672	335 326
Ratio d'endettement	0,76	1,20

La diminution du ratio d'endettement est liée à l'augmentation du nombre d'actions en circulation qui découle de l'acquisition de Groupe Restaurants Imvescor inc. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. MTY prévoit maintenir un faible ratio d'endettement par l'utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États-Unis qu'au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

La Société doit respecter un ratio maximal dette-BAIIA de 3:1 jusqu'à l'échéance de sa facilité de crédit, le 21 juillet 2021.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

23. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Redevances	141 040	118 655
Droits de franchise et de transfert	13 208	11 090
Loyers	1 820	2 317
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	130 620	90 438
Produits tirés des droits abandonnés de cartes-cadeaux	6 815	6 528
Autres revenus de franchisage	55 529	40 873
Autres	4 271	6 182
	353 303	276 083

24. Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente une ventilation des charges d'exploitation :

	2018	2017
	\$	\$
Coût des marchandises vendues, coûts de détail et loyers	89 814	61 788
Salaires et avantages	78 692	67 648
Frais de consultation et honoraires professionnels	11 685	12 310
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	7 452	8 132
Redevances	7 082	7 109
Autres ¹⁾	30 835	25 370
	225 560	182 357

¹⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

25. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

25. Contrats de location simple (suite)

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	\$	\$	\$
2019	134 272	123 893	10 379
2020	119 617	110 145	9 472
2021	107 035	98 327	8 708
2022	91 606	83 605	8 001
2023	74 538	68 616	5 922
Par la suite	207 773	186 272	21 501
	734 841	670 858	63 983

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018 s'élevèrent à 18 331 \$ (2017 – 21 608 \$).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquiescer le bien.

Au cours de l'exercice, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 1 820 \$ (2017 – 2 317 \$).

La Société a comptabilisé un passif de 1 250 \$ (30 novembre 2017 – 1 413 \$) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

26. Garantie

La Société a fourni une garantie d'un montant cumulatif de 9 330 \$ (30 novembre 2017 – 1 398 \$) à l'égard de certains contrats de location auxquels elle n'est pas le preneur.

27. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

28. Impôt sur le résultat

Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont promulgué le « *Tax Cuts and Jobs Act* », communément connu comme la réforme fiscale américaine, qui a pour effet de faire passer le taux fédéral d'imposition des sociétés de 35% à 21% à compter du 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, pour son exercice clos le 30 novembre 2018, la Société a estimé que le taux fédéral d'imposition des sociétés qui s'appliquera à son cas sera de 22,19%. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une économie d'impôt nette de 35 491 \$ qui dérive essentiellement de la réévaluation de ses soldes d'impôt sur le résultat différé. L'économie est estimée sur la base de l'analyse initiale faite par la Société du *U.S. Tax Cuts and Job Act* et considérant la complexité de cette loi, cette estimation sera ajustée lorsque des indications plus précises seront disponibles.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	22 134	26,7	16 794	26,8
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(4 033)	(4,9)	(2 895)	(4,6)
Partie non imposable des gains en capital	8	0,0	(268)	(0,4)
Différences permanentes	1 356	1,6	794	1,3
Utilisation des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé	(758)	(0,9)	(327)	(0,5)
Différences temporaires dans une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté	132	0,2	982	1,5
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	(35 491)	(42,8)	(1 595)	(2,6)
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	649	0,8	(586)	(1,0)
Autres – montant net	(88)	(0,1)	(89)	(0,1)
Provision d'impôt sur le résultat	(16 091)	(19,4)	12 810	20,4

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

28. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2017	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisition	Change	30 novembre 2018
	\$	\$		\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :	<i>(Rajusté, note 6 IX)</i>					
Immobilisations corporelles	801	46	—	438	24	1 309
Débiteurs	1 929	(932)	—	—	40	1 037
Provisions	18 814	(4 811)	—	591	473	15 067
Dette à long terme	(336)	766	(1 020)	(54)	(2)	(646)
Pertes autres qu'en capital	461	(194)	—	22	—	289
Immobilisations incorporelles	(145 625)	42 835	—	(36 439)	(1 937)	(141 166)
Charges à payer	5 352	(2 149)	—	138	102	3 443
Produit différé	2 024	(749)	—	—	42	1 317
	(116 580)	34 812	(1 020)	(35 304)	(1 258)	(119 350)

	30 novembre 2016	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Acquisition	Change	30 novembre 2017
	\$	\$		\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
				<i>(Rajusté, note 6 IX)</i>		
Immobilisations corporelles	625	62	—	141	(27)	801
Débiteurs	1 500	497	—	—	(68)	1 929
Provisions	23 484	(3 797)	—	—	(873)	18 814
Dette à long terme	(285)	(1 219)	1 547	(377)	(2)	(336)
Pertes autres qu'en capital	280	181	—	—	—	461
Immobilisations incorporelles	(152 418)	906	—	25	5 862	(145 625)
Charges à payer	4 850	700	—	—	(198)	5 352
Produit différé	2 569	(455)	—	—	(90)	2 024
	(119 395)	(3 125)	1 547	(211)	4 604	(116 580)

Au 30 novembre 2018, des pertes en capital d'environ 311 \$ (2017 – 275 \$) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été constatée.

Au 30 novembre 2018, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 1 026 \$ (2017 – 677 \$) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté. Ces pertes en capital expirent entre 2035 à 2038.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 15 \$ (2017 – 3 048 \$).

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

28. Impôt sur le résultat (suite)

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 52 000 \$ rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

29. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, en l'occurrence, le Canada et les États-Unis et l'International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur opérationnel sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

29. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur géographique pour les périodes indiquées.

	Canada	États-Unis et International	Total consolidé 2018	Canada	États-Unis et International	Total consolidé 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	215 293	138 010	353 303	141 867	134 216	276 083
Charges d'exploitation	134 629	90 931	225 560	86 615	95 742	182 357
Bénéfice du secteur	80 664	47 079	127 743	55 252	38 474	93 726
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	2 353	402	2 755	1 645	1 079	2 724
Amortissement – immobilisations incorporelles	10 027	14 722	24 749	5 926	14 252	20 178
Intérêts sur la dette à long terme	10 150	1 567	11 717	8 448	1 866	10 314
Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	(841)	6 372	5 531	—	1 000	1 000
Autres produits (charges)						
Profit (perte) de change latent(e)	22	(11)	11	2 013	(9)	2 004
Produits d'intérêts	364	285	649	101	338	439
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	520	190	710	584	536	1 120
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(1 461)	—	(1 461)	(409)	—	(409)
Bénéfice avant impôts	58 420	24 480	82 900	41 522	21 142	62 664
Impôt exigible	14 402	4 319	18 721	9 088	597	9 685
Impôt différé	1 451	(36 263)	(34 812)	1 435	1 690	3 125
Résultat net	42 567	56 424	98 991	30 999	18 855	49 854
Actif total	813 354	416 953	1 230 307	473 190	381 155	854 345
Passif total	375 116	224 519	599 635	269 612	249 407	519 019

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement et d'investissement.

	Facilité de crédit renouvelable	Ligne de crédit	Coûts de financement d'emprunts	Contrats et retenues ne portant pas intérêt	Billets à ordre	Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Option d'achat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 30 novembre 2017	\$ 210 522	—	\$ (2 150)	\$ 11 367	\$ 6 041	\$ 1 026	\$ 1 001	\$ 227 807
Variations découlant d'activités de financement :								
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable à terme	134 805	—	—	—	—	—	—	134 805
Remboursement à terme de la facilité de crédit renouvelable	(89 512)	(20 000)	—	—	—	—	—	(109 512)
Remboursement de retenues	—	—	—	(7 668)	—	—	—	(7 668)
Versement d'avances	—	—	(455)	—	—	—	—	(455)
Variations découlant de transactions hors trésorerie :								
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	—	653	—	—	—	—	653
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	—	1 618	—	—	—	1 618
Réévaluation de passifs financiers constatés à la juste valeur par le biais du résultat (note 10)	—	—	—	—	993	475	(7)	1 461
Change	328	—	—	417	—	—	—	745
Variations découlant d'activités d'investissement :								
Émission d'une retenue	—	—	—	6 164	—	—	—	6 164
Acquisitions d'entreprises (note 6)	—	20 000	—	—	—	—	—	20 000
Solde au 30 novembre 2018	256 143	—	(1 954)	11 898	7 034	1 501	994	275 616

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 30 novembre 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. Tableau des flux de trésorerie (suite)

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités d’exploitation :

	2018	2017
	\$	\$
Débiteurs	(4 349)	1 249
Stocks	1 569	79
Prêts à recevoir	1 050	32
Charges payées d’avance et dépôts	(1 274)	2 245
Autre actif	326	(1 165)
Créditeurs et charges à payer	(5 366)	9 741
Provisions	3 578	(1 437)
Produits différés et dépôts	(3 182)	2 249
	(7 648)	12 993

L’autre actif comprend un produit hors trésorerie de la cession d’immobilisations dont les variations totalisent 145 \$ (2017 – 242 \$).

31. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d’autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l’exercice indiqué :

	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme	2 051	1 406
Rémunération à base d’actions	659	401
Jetons de présence des membres du conseil d’administration	64	49
Total de la rémunération des principaux dirigeants	2 774	1 856

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l’exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d’administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d’actionnaires, il n’y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d’administration, qui contrôle 19% des actions en circulation.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

31. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme	452	690
Paiement fondé sur des actions	20	30
Services de consultation	13	—
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	485	690

32. Événements postérieurs

Le 11 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de Casa grecque pour une contrepartie totale de 22 352 \$ réglée à hauteur de 20 806 \$ par l'encaisse et le solde au moyen de la facilité de crédit existante. Des passifs nets s'élevant à 296 \$ ont été pris en charge et une retenue de 1 250 \$ a été effectuée. Au 14 février 2019, la répartition préliminaire du prix d'achat n'était pas achevée.

Le 11 décembre 2018, la Société a annoncé qu'une de ses filiales en propriété exclusive avait conclu une entente à l'effet d'acquérir l'actif de South St. Burger, une chaîne de restaurants servant des hamburgers gastronomiques qui compte 26 établissements franchisés et 14 établissements propriétaires. L'acquisition devrait être complétée dans les 90 jours de son annonce.

Le 21 janvier 2019, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action ordinaire qui sera payé le 15 février 2019.

INFORMATION CORPORATIVE

SIÈGE SOCIAL >

8150, route Transcanadienne
Suite 200, Saint-Laurent
QC H4S 1M5 Canada

T. : 514 336-8885
F. : 514 336-9222

www.mtygroup.com

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE >

Computershare Trust
Division du Canada
100, Ave. University,
9^e étage, Toronto
ON M5J 2Y1 Canada

T. : 1 800 564-6253
service@computershare.com

ADMINISTRATEURS >

Stanley Ma
Claude St-Pierre
Eric Lefebvre
Dickie Orr*
David Wong*
Murat Armutlu*
Garry O'Connor*

*Comité de vérification

AUDITEURS >

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boul. René-Lévesque O.,
bureau 2500
Montréal
QC Canada H3B 4Y1

T. : 514 205-5000
F. : 514 876-1502

CONSEILLERS JURIDIQUES >

Fasken Martineau DuMoulin LLP
800, rue du Square-Victoria,
bureau 3700
Montréal
QC Canada H4Z 1E9

T. : 514 397-7400
1 800 361-6266
F. : 514 397-7600

RELATIONS AUX INVESTISSEURS >

Eric Lefebvre
T. : 514 336-8885
F. : 514 336-9222

ir@mtgroup.com

MTY Food Group Inc.
Groupe d'alimentation MTY Inc.

8150, route Transcanadienne, suite 200
Saint-Laurent QC H4S 1M5, Canada
T. : 514 336-8885 | F. : 514 336-9222

GRUPE
MTY
GROUP

TSX “MTY”

MTYGROUP.COM